



PROCÈS-VERBAL

Ordre du jour

Séance du Conseil des Suisses de l'étranger – 14 août 2015

Lieu: Centre international de conférence Genève (CICG)
17 rue de Varembe - 1211 Genève 20

Durée: de 08h30 à 15h45

Partie statutaire

1. Constatation du quorum
2. Procès-verbal de la séance du 21 mars 2015
3. Rapport du Président
4. Communications: Comité et DFAE
5. Révision des statuts
6. Élection du président
7. Reconnaissance d'une association par l'OSE

7 bis. Maintien du réseau de représentations suisses (nouveau)

Prise de décision

8. Vote électronique
9. Élection directe du CSE

10. Forum de discussion

11. Banques suisses - PostFinance
12. 100 ans de l'OSE
13. Fondation pour les Suisses de l'étranger
14. Divers

de 16h00 à 17h00: débat sur les élections fédérales 2015

Le Président, Jacques-Simon Eggly, Suisse, souhaite la bienvenue aux personnes présentes à Genève et rappelle qu'un débat sur les élections fédérales 2015 se déroulera à l'issue de la séance. Il salue Madame Wyden Guelpa, chancelière d'État du canton de Genève, Monsieur Talvela Tuomo, premier conseiller d'ambassade auprès de la Délégation de l'Union européenne en Suisse et pour la Principauté du Liechtenstein ainsi que les représentants du DFAE Jürg Burri, Peter Zimmerli et Priska Ekerue, laquelle succède à Thomas Kalau. Il se réjouit de la présence des parlementaires Filippo Lombardi, Roland Rino Büchel et Carlo Sommaruga.

Concernant les banques suisses, Monsieur Jean-François Beausoleil, directeur régional d'UBS Genève, s'adressera aux délégués au point 11.

Monsieur Eggly remercie les délégués ayant remis leur mandat au Conseil des Suisses de l'étranger pour leur engagement et souhaite la bienvenue aux membres nouvellement élus au Conseil.

Madame Hogan-Brun, Grande-Bretagne, est remplacée par Monsieur Thomas Rast. Aucun successeur n'a encore pu être trouvé à Monsieur Jürg Neuhaus, Arabie saoudite. Le dernier siège vacant pour Israël a pu être attribué à Madame Karin Bloch-Ehlson. Monsieur Erich Haywood, Irlande, est remplacé par Monsieur Roland Erne. En Australie, Madame Noemi Bangel, démissionnaire, a été remplacée par Madame Carmen Trochsler.

Sont excusés les délégués suivants:

Monsieur Roman Rauper, Monsieur Karl Frei, Madame Annette Aerni Mendieta, Monsieur Roland Erne, Madame Sabina Schwarzenbach, Madame Carmen Trochsler, Madame Annelies Wehrli, Monsieur Walter Wehrli, Madame Christa Markwalder, Monsieur Roland Fischer et Monsieur Olivier Martin.

Monsieur Eggly informe que les délégués ont reçu dans leur documentation une information au sujet du soutien à la recherche de sponsors. La recherche de sponsors est une tâche permanente et ardue pour une organisation. Au nom de l'OSE, il remercie les délégués pour leur aide. Il demande de s'adresser directement à Costanza Beutler, responsable du sponsoring au sein de l'OSE.

Monsieur Eggly propose comme scrutateurs Messieurs Gianfranco Definti (Italie), Jean-Paul Aeschlimann (France) et Madame Dominique Baccaud (France). Ces derniers sont élus tacitement.

1. Constatation du quorum

Le Conseil compte actuellement 126 membres avec droit de vote, dont 77 sont présents au début de la séance. Le quorum requis (1/3, soit 42 voix) est ainsi atteint. Le Conseil peut donc prendre valablement ses décisions.

2. Procès-verbal de la séance du 21 mars 2015 – informations importantes

Le procès-verbal a été envoyé aux membres du Conseil le 5 mai 2015. Les modifications demandées par Monsieur Knoblauch, Australie, Madame Spengler, France, Madame Agrapart, France, Monsieur Gysin, Suisse, Monsieur Aeschlimann, France et Monsieur Sommaruga, Suisse, ont été apportées. Il n'y a pas d'autres remarques concernant le procès-verbal.

Monsieur Eggly déclare que le procès-verbal est accepté et remercie la rédactrice Katrin Hartmann.

Monsieur Eggly informe que Monsieur Ugo Guidi, ancien membre du Comité de l'OSE et ancien président du Collegamento Svizzero en Italie, ainsi que Monsieur Alfred Weber, ancien président de l'OSE et ancien Conseiller national, sont décédés. Pour honorer leur mémoire, les personnes présentes observent une minute de silence.

Monsieur Eggly demande si les délégués sont d'accord avec l'ordre du jour. Il propose d'ajouter un point 7bis en raison de la fermeture de l'ambassade de Suisse au Paraguay.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Information sur le buffet organisé devant la salle du Conseil, la pause de midi à l'Espace Motta de 12h00 à 13h30 et sur la clôture ponctuelle de la séance à 15h45 en raison du débat sur les élections

fédérales qui se tiendra de 16h00 à 17h00. Madame Sabine Silberstein est disponible pour assurer les traductions depuis l'anglais. Monsieur Eggly salue également les deux interprètes, Mesdames Zweifel et Krüger, qui assurent la traduction simultanée.

3. Rapport du président

Monsieur Eggly aborde notamment les points suivants dans son rapport:

- Élections fédérales 2015 – débat sur les élections à l'issue de la séance du Conseil des Suisses de l'étranger
- Menace de politisation de l'Organisation des Suisses de l'étranger
- Vote électronique – décision du Conseil fédéral du 12 août 2015 d'autoriser seulement quatre cantons à utiliser le vote électronique le 18 octobre 2015
- Départ et bilan de sa présidence
- SwissCommunity.org
- Loi sur les Suisses de l'étranger
- Remerciements spéciaux à tous les délégués, les parlementaires et les collaborateurs du DFAE

Monsieur Eggly remercie Madame Barbara Engel, rédactrice en chef de la Revue Suisse, pour sa précieuse collaboration durant cinq ans et lui souhaite ses meilleurs vœux pour sa retraite prochaine. Il prend congé de Madame Katrin Hartmann, assistante de direction, qui quittera l'OSE fin octobre 2015. Il la remercie pour son agréable et excellente collaboration.

*Pour la teneur exacte du rapport du président, prière de se référer au document écrit (**document R-2015-12**).*

Le Conseil prend acte du rapport du président.

Le rapport sera envoyé aux délégués après la séance.

Monsieur Aeschlimann, France, remercie Monsieur Eggly pour les prestations remarquables de l'OSE ces dernières années. Il se réfère à l'adoption de l'initiative «Contre l'immigration de masse» du 9 février 2014, qui concerne la Suisse, mais aussi les Suisses de l'étranger. À ce jour, les problèmes ne sont pas résolus et le gouvernement s'efforce toujours de trouver une solution. Une initiative populaire (initiative RASA) a vu le jour; son objectif est d'annuler la décision du 9 février 2014. Il trouverait approprié que les Suisses de l'étranger soient informés sur l'état d'avancement de l'initiative, mais aussi en général, afin qu'ils sentent que les intérêts des Suisses de l'étranger sont défendus et qu'ils puissent, s'ils le souhaitent, signer l'initiative. Il serait bienvenu de prendre position aujourd'hui et de communiquer des informations et de définir la suite des opérations.

Il propose que le Conseil s'exprime au sujet du soutien à l'initiative en vue d'attirer l'attention des Suisses de l'étranger et des présidents des associations sur ce point.

Monsieur Eggly répond à Monsieur Aeschlimann que le Conseil s'est déjà exprimé à plusieurs reprises en faveur de la libre circulation des personnes avec l'UE. On sait que la majorité des Suisses de l'étranger ont voté contre l'initiative «Contre l'immigration de masse». Il s'agit d'une décision du peuple suisse et il ne souhaite pas, sans en avoir préalablement discuté au sein du Comité, donner aujourd'hui à tous les présidents des associations suisses et aux délégués une recommandation visant à signer la nouvelle initiative. Il s'agit de son opinion et il respecte également l'opinion du peuple suisse.

Monsieur Filippo Lombardi, Conseiller aux États et membre du Comité, Suisse

partage l'avis du président et souligne que le peuple a pris une décision le 9 février 2014. C'est la première fois que sur la base de la votation, une nouvelle initiative visant à annuler la décision du peuple, a été lancée.

Il doute que cette nouvelle initiative soit bien accueillie par le peuple suisse étant donné que, cette fois, il faut réunir la double majorité du peuple et des cantons qui ont dit non à l'initiative «Contre

l'immigration de masse» et ont perdu. Le résultat pourrait être pire encore. Le gouvernement a trois ans pour négocier et la dernière année est la plus importante. L'année 2014 a été assez calme en raison des élections européennes et l'UE n'avait pas pour priorité les négociations avec la Suisse. Cette année ont lieu en Suisse les élections fédérales et le pays élira également en décembre un nouveau gouvernement. À compter du 10 décembre 2015, le nouveau gouvernement pourra définitivement ouvrir les négociations. Toutes les dispositions sont prises. La Confédération a nommé Monsieur de Wattewille responsable des négociations et ce dernier a désormais besoin de temps pour accomplir sa tâche. Si ces négociations échouent, la Suisse devra s'interroger, en 2017, sur les prochaines étapes. L'initiative ne prévoit pas que les accords bilatéraux ou la libre circulation des personnes avec l'UE puissent être annulés. Aujourd'hui, le Conseil ne doit émettre aucun signal qui puisse nuire aux décisions du Conseil fédéral.

Monsieur Roland Büchel, Conseiller national et membre du Comité, Suisse, explique que Monsieur Lombardi a fait le tour de la question et estime également qu'il faut laisser Monsieur de Wattewille accomplir sa tâche. La votation sur l'initiative contre l'immigration de masse s'est déroulée il y a précisément un an et demi et l'initiative prévoit trois ans pour mener à bien les négociations et parvenir à un résultat. Selon Monsieur Büchel, donner maintenant une recommandation, comme le souhaite Monsieur Aeschlimann, ne serait pas favorable aux Suisses de l'étranger et à l'OSE. Il a voté en faveur de l'initiative contre l'immigration de masse et Monsieur Lombardi contre, ce qui ne change rien, étant donné que le peuple et les cantons ont approuvé l'initiative. Il s'agit désormais de mettre en œuvre cette initiative de la manière la plus constructive. Et en la matière, il fait confiance à Monsieur de Wattewille. Nous ne devons pas davantage durcir notre position de négociation.

Monsieur Eggly demande à Monsieur Aeschlimann s'il souhaite faire une demande officielle et la soumettre à votation.

Monsieur Aeschlimann, France, fait une demande formelle et estime que la Revue Suisse devrait également informer sur cette initiative qui entend annuler le résultat du 9 février 2014. Les Suisses de l'étranger doivent avoir la possibilité d'agir.

Monsieur Eggly explique qu'il n'y a pas lieu de voter sur la question, puisque la Revue Suisse a une mission d'information et qu'elle va l'accomplir. Monsieur Aeschlimann devrait présenter une position ou une résolution pour adoption.

Monsieur Aeschlimann, France, a à cœur que pendant la période de signature de l'initiative, la Revue Suisse informe sur les points approuvés par Monsieur Eggly.

4. Communications du DFAE

Monsieur Burri, Directeur de la Direction consulaire du DFAE, salue les personnes présentes et remercie Monsieur Eggly pour ses paroles qui l'ont beaucoup touché. Il respecte grandement le travail de Monsieur Eggly en tant que président de l'OSE et se réjouit également de la collaboration avec le futur président de l'OSE.

Aujourd'hui, les délégués sont réunis à Genève, dans des salles où se déroulent fréquemment des conférences internationales, et non, comme à l'accoutumée, sur les bancs en bois du Grand conseil. Monsieur Burri espère ainsi que les délégués échangeront avec lui dans l'esprit d'ouverture et de sincérité propre aux Suisses, sans user de la prudence diplomatique.

Monsieur Burri propose tout d'abord un bref aperçu du deuxième semestre, puis une rétrospective avant d'aborder le programme de stabilisation de la Confédération qui vise des mesures d'économies. Pour finir, il répond volontiers aux questions des délégués.

Monsieur Burri aborde la question de l'entrée en vigueur de la loi sur les Suisses de l'étranger, dans la perspective du deuxième semestre 2015. Le 7 octobre 2015, le Conseil fédéral édictera l'ordonnance relative à la loi sur les Suisses de l'étranger.

La loi entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2015. Cette ordonnance ainsi que celle sur les émoluments entreront également en vigueur le 1^{er} novembre 2015.

Monsieur Burri informe que la consultation a été adressée à toutes les institutions qui devaient être consultées. Tous les cantons, partis, associations et autres institutions intéressées telles que l'OSE, educationsuisse, la FESE, le TCS et la REGA ont pu s'exprimer sur la question. Le DFAE a reçu les commentaires de 25 cantons, 2 partis et 4 institutions/organisations. Le rapport de consultation est actuellement rédigé sur la base de ces prises de position.

Monsieur Burri rappelle que la nouvelle loi sur les Suisses de l'étranger concerne également les Suisses de l'intérieur voyageant à l'étranger. Au total, 55 demandes ont été envoyées et 36 prises de position ont été reçues.

Il se réfère aux résultats en relation avec la consultation. Les réponses mettaient surtout l'accent sur l'interface entre l'État et les cantons.

L'OSE a proposé un texte sur ses activités, discuté à l'issue de la dernière séance du CSE. Cette proposition de texte a été soutenue par la Commission des institutions politiques du Conseil des États et figure dans le texte actuel de l'ordonnance. La marge de manœuvre dans le champ d'activité de l'OSE a été de ce fait étendue et diverses activités de l'OSE peuvent être ainsi soutenues par l'État. Le soutien de la Confédération à l'OSE est assuré de manière globale grâce à la formulation de l'article correspondant dans la loi.

Monsieur Burri évoque l'ordonnance sur les émoluments du DFAE, qui n'inclut rien de nouveau au sujet des affaires standard des Suisses de l'étranger. Les émoluments pour les attestations, certifications ou dépôts restent inchangés. En matière de protection consulaire, la première heure est désormais gratuite si cela ne génère aucuns frais supplémentaires. Sinon, la première demi-heure est gratuite à laquelle s'ajoutent au maximum 30 francs de frais. L'ordonnance sur les émoluments prévoit également une longue liste d'exclusions comme les cas de décès. La protection consulaire est désormais soumise à des règles claires, comme dans le cas d'enlèvements, ces derniers étant très coûteux. Des émoluments étaient facturés en cas d'enlèvements impliquant une faute personnelle. Désormais, l'État sollicite encore davantage la responsabilité individuelle des citoyens, qui doivent tenir compte des conseils aux voyageurs et des lois locales mais aussi souscrire une assurance voyage, conformément à l'adage «départ réfléchi, voyage réussi.»

Monsieur Burri aborde la question de l'assainissement budgétaire 2016 et du programme de stabilisation 2017/ 18/ 19. L'année 2016 est soumise à un plafonnement budgétaire visant à économiser au total 4 milliards de francs, puis en 2017, plus de 5 milliards de francs. L'État doit resserrer le budget dans le cadre de la planification financière, notamment concernant au DFAE particulièrement la Direction du développement et de la coopération, dont le montant des contributions est très important. Une règle catégorique prévoit une réduction de 3 % de toutes les contributions de l'État. Les mesures d'économies les plus importantes et les plus claires, notamment concernant le personnel de la Confédération, concernent tout particulièrement le DFAE, étant donné que le réseau de représentations se compose pour l'essentiel de prestations de personnel: ce sont des Suisses, qui effectuent sur place des missions diplomatiques pour les Suisses de l'étranger et travaillent dans la coopération internationale. Pour l'année 2016, le montant des économies devant être réalisées au niveau du personnel du DFAE est de près de 6 millions de francs. Outre diverses mesures d'économies, la mesure phare est bel et bien la fermeture de l'ambassade à Asunción. Les fonctions consulaires ont déjà été transférées à Buenos Aires il y a quelques années. À ce jour, seules les tâches diplomatiques sont assurées sur place. La représentation de la Suisse ne devrait pas être totalement abandonnée. Le personnel transférable doit être retiré et la compétence attribuée à Buenos Aires. L'ambassadeur sera remplacé par un consul honoraire, un diplomate de milice, qui représentera dorénavant la Suisse à Asunción, sous la responsabilité de l'ambassade de Buenos Aires.

Concernant le réseau consulaire, des mesures sont également prévues pour 2016. À l'avenir, les Suisses de l'étranger venant de Lettonie, Lituanie et Estonie seront suivis depuis Stockholm. Une ambassade est conservée à Riga; la compétence consulaire est toutefois transférée à Stockholm. Au Koweït, près de 200 Suisses de l'étranger seront dorénavant suivis par Doha. Les visas, très nombreux, seront également établis à Doha par une nouvelle organisation du traitement des visas.

Le train de mesures 2017 aura également des répercussions sur le réseau de représentations. La pression visant à réduire la taille et les frais des représentations a notamment des répercussions sur les services consulaires.

Monsieur Burri aborde la question de la dernière mesure d'économie qui concerne la réduction des moyens mis à disposition pour l'impression et l'envoi de la Revue Suisse. Il explique que, par le passé, la publication est passée de six tirages papier à quatre, pour repasser ensuite à six. Il y a cinq ans, il a été décidé que la Revue Suisse pouvait être distribuée soit sous forme papier, soit sous forme électronique.

Aujourd'hui, 230 000 exemplaires de la Revue Suisse sont envoyés par courrier, ce qui génère des frais de près de 2 millions de francs. Le coût pour l'envoi et l'impression d'un exemplaire se monte à plus d'1 franc. Quelque 100 tonnes de papier sont imprimées chaque année. 170 000 numéros sont d'ores et déjà envoyés sous forme électronique. Pour bénéficier d'une certaine marge de manœuvre financière, le DFAE projette d'éditer à nouveau six numéros de la Revue Suisse. Ces six numéros doivent être envoyés sous forme électronique aux quelques 170 000 abonnés et bientôt à un nombre encore plus grand d'adresses électroniques. Seuls quatre numéros seront édités sous forme papier; ils traiteraient des droits politiques et de la perspective des élections/votations. Ces numéros seront par ailleurs envoyés aux 230 000 destinataires, dont le nombre devrait, espérons-le, largement diminuer en raison de l'envoi électronique. Le DFAE espère par ce biais inciter les lecteurs à passer à la version électronique. Ainsi, une partie des moyens libérés serait utilisée de manière ciblée et les contributions à l'OSE seraient économisées sans que des restrictions budgétaires générales ne soient requises. La marge de manœuvre ainsi libérée permettrait d'aider l'OSE dans le cadre de projets spécifiques comme l'année du jubilé. Une partie des moyens libérés pourrait ainsi être maintenue dans le système et être utilisée pour des questions discutées en très étroite collaboration avec l'OSE.

Monsieur Burri annonce quelques dates importantes. Du 17 au 19 août, les quelque 200 consuls honoraires se rencontreront à Berne. Le 18 août, un panel sur les Suisses de l'étranger aura lieu à la Conférence des ambassadeurs du DFAE. Le 1^{er} novembre, la loi sur les Suisses de l'étranger entrera en vigueur. Monsieur Burri, DFAE, remercie les délégués.

Monsieur Eggly informe qu'en raison du retard, les autres points doivent être traités plus rapidement. Il ouvre la discussion.

Monsieur Remo Gysin, ancien Conseiller national et vice-président, Suisse, se réjouit de la bonne collaboration avec Monsieur Burri et le DFAE. Il se dit surpris que l'OSE n'ait reçu que début août un courrier lui annonçant les mesures d'économie. Le Comité n'est pas d'accord avec les fermetures des consulats et des ambassades. Il prend au sérieux l'appel de l'ambassadeur Burri visant à avoir une discussion ouverte et non diplomatique et explique que l'OSE est parfaitement consciente des économies nécessaires et de la situation particulière dans laquelle se trouvent le Conseil fédéral et le DFAE. L'OSE a à cœur de soutenir le Conseil fédéral et le DFAE du mieux qu'elle peut et à réaliser elle-même les économies demandées. L'OSE ne peut toutefois accepter sans discuter cette mesure drastique. La Revue Suisse est un outil central d'information. Si la proposition est prise en considération, la date n'est toutefois pas acceptable. L'OSE a besoin de temps car ce changement a de multiples conséquences, par exemple sur le concept ou encore en matière de besoins qui ne seront plus satisfaits. Il souligne le fait que le Comité et les délégués du Conseil doivent être consultés dans le cas d'une décision aussi importante. Il demande à Monsieur Burri, au nom du Comité et du Conseil des Suisses de l'étranger, de laisser à l'OSE suffisamment de temps pour pouvoir réfléchir de manière approfondie au concept et gérer les mesures d'économies. De cette manière seulement, l'OSE pourra trouver des alternatives ciblées aux mesures d'économie.

Monsieur McGough, Hongrie, fait part à Monsieur Burri de son estime pour le travail accompli. Il n'est pas non plus d'accord sur le fait que l'ambassade au Paraguay soit fermée. Là-bas, mais aussi un peu partout, des consulats/ambassades disposant d'un minimum de moyens et de personnel sont ouverts, puis à nouveau fermés. Cela permet au DFAE d'économiser 650 000 francs, soit un montant négligeable en comparaison avec un budget de 64 milliards de francs. Il s'agit en effet d'une économie d'un millième de pourcent. Il est faux de dire, comme le Conseil fédéral l'a fait, que ces fermetures permettent de réaliser des économies considérables.

La presse a écrit que les Commissions de politique extérieure ont été consultées, ce qui est vrai, mais le Conseil national et le Conseil des États étaient contre, ce que le Conseil fédéral a omis de préciser.

Malgré l'avis défavorable du Conseil national et du Conseil des États, le Conseil fédéral a fermé l'ambassade. Le communiqué de presse était donc erroné dans la mesure où il passait sous silence des informations cruciales. Il appelle le Conseil fédéral et le DFAE à remédier à cela et demande une explication. Depuis peu, des postes d'ambassadeurs sont même attribués à des personnes non qualifiées. Il évoque le cas d'une dame de Tunisie qui disposait de deux passeports. Concernant les déclarations au sujet de la Revue Suisse, il approuve les déclarations de Monsieur Gysin.

Monsieur Eggly souligne que le point 7bis sera consacré à la question de la fermeture de l'ambassade au Paraguay.

Monsieur Bosch, Afrique du Sud, informe qu'une nouvelle loi sur les visas en vigueur en Afrique du Sud oblige les touristes qui veulent séjourner en Afrique du Sud à se rendre dans un consulat pour obtenir un visa. Les séjours des touristes en provenance de Chine ou d'Inde ont ainsi chuté de 70 %. Il demande qu'une solution soit trouvée pour qu'un tel désastre soit évité en Suisse.

Monsieur Etienne, Tanzanie (dans le public), s'informe sur le fonctionnement du DFAE et des réductions. Il faut être pragmatique. Il demande des informations au sujet de la position de l'OSE en matière de partage de poste et d'attribution des tâches.

Monsieur Eggly explique que l'OSE ne représente aucune position en la matière. L'OSE s'inquiète des lacunes apparaissant dans le réseau consulaire.

Monsieur Tunik, Hong Kong, explique qu'il y a un an et demi, il a perdu son passeport alors qu'il séjournait à Paris. Il a donc téléphoné depuis Zurich à Hong Kong, a été mis en relation avec l'ambassade suisse à Paris où on lui a expliqué que l'imprimante ne fonctionnait pas et qu'il devait attendre trois jours pour récupérer son passeport. Ayant également la citoyenneté chilienne, il s'est adressé à l'ambassade chilienne à Paris. Il a obtenu son passeport du Chili en trois heures. Il a contacté l'ambassadeur à Hong Kong pour qu'on lui explique pourquoi l'ambassade disposait d'une seule imprimante alors que le Chili pouvait lui établir un passeport en trois heures. Il constate que les mesures d'économies ne sont pas toutes efficaces.

Monsieur Lombardi, Suisse, explique que la Suisse est très performante en matière d'économies et que, pour cette raison, son système financier est le meilleur au monde. En 16 années passées au Conseil des États, il a assisté à trois trains de mesures d'économies, quatre programmes de consolidation et bon nombre d'exercices budgétaires. Durant quatre ans, il a également travaillé au sein de la Commission des finances avant de la quitter en raison du climat défavorable qui y régnait. Cette mesure qui prévoit une économie de cinq milliards de francs semble draconienne. Par rapport à quoi ces économies sont-elles réalisées? Par rapport à la planification financière. C'est une véritable supercherie – on établit une planification financière et on prévoit que les dépenses augmentent chaque année de deux milliards, puis on élabore un programme de consolidation permettant d'économiser quatre milliards en deux ans par rapport à la planification financière. Ceci signifie une croissance nulle. Il a du mal à comprendre pourquoi il faudrait économiser quelques centaines de milliers de francs, comme par exemple au niveau de la Revue Suisse ou des consulats. On se croirait dans un cirque. En 2015, les dépenses ont pu être réduites de deux milliards par rapport aux prévisions. Il souligne que des sommes importantes ont pu certes être économisées, mais que certaines mesures financières suisses relèvent également de l'alibi. Les mesures d'économies ciblent les postes présentant l'opposition la plus faible. Les Suisses de l'étranger ne pèsent pas lourd dans la politique fédérale en raison de la faible participation électronique aux élections. Ceci est même ridicule, comparé à l'ensemble des mesures d'économies. Monsieur Burri n'est en rien responsable puisqu'il ne fait qu'appliquer les décisions prises plus haut. Monsieur Lombardi estime qu'il serait judicieux d'envisager avec le temps une distribution électronique pour économiser les coûts de papier et d'envoi. Tout est question de mesure et cela pourrait fonctionner le temps d'une phase transitoire, jusqu'à ce que l'OSE ait pu contacter tous les Suisses de l'étranger par voie électronique. À ce jour, aucun concept détaillant la manière de mettre en œuvre globalement ces exigences et de manière efficace n'a été défini. Des idées ont été formulées, mais il faut encore élaborer un concept. À cela s'ajoutent des problèmes de bases de données et de protection des données. Les bases de données des représentations n'ont pas vocation à servir à l'Organisation des Suisses de l'étranger. Il partage l'avis de Monsieur Gysin selon lequel l'OSE a besoin de temps pour élaborer un concept. Concernant les ambassades, Monsieur Burri n'est en rien responsable. Toute personne connaissant l'administration fédérale sait que les mesures d'économie ne sont pas correctement ciblées.

Il met en parallèle les dépenses en déplacements coûteux ou en meubles luxueux et la suppression d'un poste d'ambassadeur, qui permet d'économiser 100 000 francs seulement.

Il faut montrer ce qui a été fait. Monsieur Lombardi se réjouit qu'une conférence des consuls honoraires se déroule pour la deuxième fois à Berne. Il estime qu'il est important de rendre enfin hommage aux consuls honoraires. Monsieur Burri a déclaré que les consuls honoraires sont des diplomates de milice. Dans le cadre diplomatique mais aussi de son ministère, les consuls honoraires sont considérés comme de simples «femmes de ménage». Monsieur Lombardi estime que, lorsque l'on s'engage sur la voie du métier de consul honoraire (il a été consul honoraire pendant cinq ans au Tessin pour la France), on peut s'attendre à ce que la Suisse prévoie un budget visant à réunir régulièrement les consuls honoraires, à titre de reconnaissance pour l'importance de leur rôle. La mission des consuls honoraires sortirait enfin de l'ombre.

Monsieur Eggly loue l'engagement et le talent de Monsieur Lombardi et salue Madame Barbara Perriard et Monsieur Geo Taglioni de la Chancellerie fédérale. Monsieur Eggly salue Madame Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat du canton de Genève.

Monsieur Eggly donne la parole à Monsieur Burri.

Monsieur Burri, DFAE, s'exprime au sujet de l'introduction du visa biométrique qui exige, pour l'obtention d'un visa touristique, la fourniture du numéro de passeport mais aussi un relevé de l'empreinte digitale. Ce visa biométrique est également en cours d'introduction dans l'espace Schengen. Au sein du DFAE, les expériences ont été positives jusqu'à présent. De fait, la Suisse introduira également en octobre/novembre le relevé obligatoire des empreintes digitales pour les touristes chinois et indiens qui viennent séjourner en Suisse. À cet égard, le DFAE travaille très étroitement avec Suisse Tourisme. En Chine, le dispositif en est à ses débuts et, en Inde, il est déjà mis en place. Deux consulats ont déjà établis des visas biométriques: la section consulaire à Dehli et le consulat général à Mumbai. Désormais, douze bureaux exploités par une filiale de Kuoni sont en place, permettant un relevé des empreintes digitales sur l'ensemble du territoire indien. Une solution vidéo en cours d'élaboration permettra de réaliser les entretiens. Le visa sera ensuite distribué de manière centralisée par Dehli. Monsieur Burri espère vivement que cette mesure du DFAE ne va pas mettre un terme au flot de touristes indiens. Le visa est valable pour l'ensemble de l'espace Schengen. Un relevé d'empreinte permet à un touriste de faire une demande de visa pendant cinq ans, sans devoir se présenter en personne.

Monsieur Burri, DFAE, s'excuse auprès de Monsieur Tunik pour le passeport provisoire qu'il a voulu demander à Paris. Tous les collaborateurs du service consulaire savent que l'encre peut sécher si l'imprimante n'est pas assez souvent utilisée. Il peut très bien imaginer ce qu'a ressenti son collègue du consulat. Il présente ses excuses et déclare que ces machines seront renouvelées ces prochaines années et qu'il fera tout son possible pour que les machines soient opérationnelles. Il est tout à fait désolé de ce qui s'est produit.

Selon Monsieur Burri, la double occupation de postes d'ambassades avec des couples de diplomates ne devrait pas induire des coûts plus élevés. D'une part, les couples réduisent leur taux d'occupation afin que les coûts salariaux ne soient pas multipliés par deux. D'autre part, un travail est fait avec d'autres pays pour mieux répartir les tâches. Il pense que ce poste budgétaire n'est pas très important. Il s'agit simplement de trouver des modèles de vie à une époque où il devient de plus en plus difficile de transférer des personnes, même dans des régions attrayantes. Le DFAE doit et entend être un employeur moderne. Quant aux détails financiers concernant l'avenir de Dar es Salaam, il ne peut les divulguer. Il n'a pas connaissance d'une augmentation budgétaire concernant cette ambassade.

Monsieur Burri évoque le budget. Il doit concéder que la vision à long terme du Conseiller aux États Monsieur Lombardi lui manque, et qu'elle aurait été la bienvenue pour évoquer la question du budget fédéral. Il sait qu'il existe des domaines de tâches en croissance (social, assurance-maladie, etc.) qui ont été définis comme tâches par le Parlement et qu'il faut mettre en œuvre. Il explique comment les objectifs d'économies touchent le DFAE. Celui-ci essaie d'économiser ici de manière objective et avec prudence.

Monsieur Burri explique que les décisions sont prises après avoir été consciencieusement évaluées. Par rapport aux ambassades qui se concentrent uniquement sur la représentation des intérêts, il ne s'agit en aucun cas de bureaux disposant d'un minimum de moyens et de personnel. Il y a parfois des

résidences, des bureaux d'ambassade et des collaborateurs d'ambassade. À Asuncion, il s'agit d'une représentation qui assume uniquement des tâches diplomatiques et les conséquences d'une fermeture planifiée sont donc mesurables.

Monsieur Burri aborde la question des mesures d'économies concernant la Revue Suisse. La solution des six numéros électroniques et des quatre numéros imprimés repose sur deux piliers. De célèbres journaux américains ont opté pour une distribution exclusivement électronique. Il souligne que c'est là l'avenir de la distribution. Le moment est venu d'augmenter ce mode de distribution de la Revue Suisse. Le concept électronique et la distribution électronique sont nés il y a cinq ans. Concernant le deuxième pilier évoqué, il serait possible de choisir si le DFAE et l'OSE souhaitent travailler avec un système de malus ou d'incitation. Le système choisi doit inciter à opter pour la voie électronique. C'est pour lui la clé du nouveau concept. Monsieur Burri souligne que le DFAE est tout à fait prêt à s'entretenir avec Monsieur Gysin pour discuter de propositions concrètes. C'est au final la commission de rédaction qui assume la responsabilité du produit. Cette question a déjà été discutée avec le Conseiller fédéral Didier Burkhalter. Le mandat constitutionnel du DFAE consiste à fournir des informations indispensables, qu'elles relèvent de la vie politique, sociale, locale ou bien de la mise en réseau des Suisses de l'étranger, et ces informations peuvent parfaitement être regroupées dans quatre numéros.

Monsieur Burri s'adresse à Monsieur Lombardi, Conseiller aux États, au sujet des représentants honoraires. Il a rencontré sur presque tous les continents des représentants honoraires et prie de ne pas les qualifier de «femmes de ménage» du corps diplomatique. Il souligne que ces personnes s'acquittent de leurs missions avec un engagement considérable et une grande polyvalence. Il existe deux types de représentants honoraires. Les premiers jouent le rôle de protection consulaire dans des lieux touristiques comme en France ou à Bali, dans des régions de trekking. Ces personnes sont très opérationnelles et sont prêtes à aider des touristes suisses en pleine nuit avec leur argent personnel. Les seconds, garants des intérêts, travaillent dans des villes allemandes ou françaises et mettent à disposition leur carnet d'adresses avec les cercles politiques du gouvernement suisse. Ces personnes doivent être très respectées et il se battra pour les défendre autant qu'il le faudra.

Madame Suzanne Violet, vice-présidente, États-Unis, se dit préoccupée par le fait qu'un accès Internet ne soit pas garanti à tous dans le monde. On pourrait dans une certaine mesure parler de discrimination envers ceux qui ne peuvent pas lire la Revue Suisse. Par ailleurs, un passage à quatre numéros papier pourrait également impliquer une baisse des annonces qui engendrent une source de revenus non négligeable. Les numéros imprimés pourraient continuer à être distribués ou bien conservés. Les Suisses d'outre-mer ont toujours trouvé des annonces très intéressantes dans la Revue Suisse.

Monsieur Eggly explique que, compte tenu du retard important, deux points de l'ordre du jour doivent éventuellement être supprimés.

Monsieur Lombardi, Suisse, revient sur la question des consuls honoraires. Il constate que jusqu'à il y a peu, les consuls honoraires du Département fédéral des affaires étrangères étaient trop peu considérés. Il a évoqué son expérience concernant la France étant donné qu'il connaît très bien la différence. Malgré le faible budget, il a été possible de suivre une formation. Des visites de contrôle de la centrale ont également eu lieu. Trois fois par an, les consuls honoraires ont été invités et formés par l'ambassadeur. Il se réjouit vivement qu'ils soient invités pour la deuxième fois. Il est convaincu que la situation va s'améliorer sous la direction de Monsieur Burri. Il explique que le moment est venu de donner aux représentants sur place les moyens de gérer au mieux ces consulats honoraires. De plus en plus souvent, des passeports biométriques doivent être établis avec les machines correspondantes. Ces dernières doivent circuler en permanence afin que chaque consulat honoraire puisse plusieurs fois par an établir des passeports biométriques, ce qui évite aux demandeurs de faire des trajets de 2000 km.

Monsieur Eggly conclut avec ce point très important et remercie Monsieur Burri au nom du Comité et du Conseil des Suisses de l'étranger pour sa coopération et le dialogue constant qui a été engagé. Il se réjouit que le DFAE soit prêt à poursuivre une discussion avec Monsieur Gysin au sujet de la Revue Suisse.

Monsieur Eggly salue Monsieur Rudolf Wyder, membre d'honneur du CSE.

4. Communications du Comité

Monsieur Eggly renvoie le Conseil au **document R-2015-13**. Aucune autre communication n'est à mentionner.

5. Révision des statuts

Madame Sarah Mastantuoni, co-directrice, OSE, renvoie au document R-2015-14 et informe qu'il s'agit d'une adaptation de l'acte de fondation et du règlement de l'Organisation des Suisses de l'étranger. L'organe de révision doit être mentionné en tant qu'organe dans ces documents, ce qui n'est pas le cas jusqu'à présent. Elle a discuté avec l'Autorité fédérale de surveillance des fondations et examiné avec elle les propositions de modification de l'art. 4 de l'acte de fondation et de l'art. 23 du règlement (voir propositions de modification en annexe).

Monsieur Eggly demande aux délégués d'élever leur carte de vote s'ils sont d'accord.

Le Conseil approuve à l'unanimité la révision des statuts.

6. Élection du président

Monsieur Eggly rappelle sa décision communiquée en Conseil en mars 2015 de renoncer à son mandat. Le Conseil a reçu le **document R-2015-15** et peut désormais élire un nouveau président. Le candidat proposé par le Comité de l'OSE est Remo Gysin, l'actuel vice-président. Il n'y a pas d'autre candidature. Les urnes circulent et les scrutateurs Monsieur Definti, Madame Baccaud et Monsieur Aeschlimann décomptent ensuite les voix. Sarah Mastantuoni accompagne ensuite les scrutateurs et communique le résultat à Monsieur Eggly.

Une brève pause intervient durant le décompte des voix.

Monsieur Eggly annonce 73 bulletins rentrés dont 71 valides. 2 bulletins ne sont pas valides. 67 délégués ont voté oui et 4 non. Monsieur Gysin est donc élu président de l'OSE.

Monsieur Eggly invite Monsieur Gysin à se rendre au pupitre.

Monsieur Gysin, Suisse, s'adresse aux délégués et déclare que, pour lui, l'OSE est une magnifique organisation. Il se réjouit vivement de sa nouvelle fonction et de sa collaboration avec les délégués. En particulier, il se réjouit de pouvoir prendre la tête de l'OSE l'année du jubilé. Il remercie l'assemblée pour la confiance accordée et compte sur le soutien de tous. Il accepte son élection.

Monsieur Eggly félicite chaleureusement Monsieur Gysin pour son élection et note que les délégués ont déjà pu remarquer durant la matinée combien Monsieur Gysin était engagé.

Le Conseil élit à 67 voix pour Remo Gysin au poste de nouveau président de l'OSE.

Le président déclare que le Comité a nommé Filippo Lombardi nouveau vice-président de l'OSE.

7. Reconnaissance d'associations de Suisses de l'étranger

Monsieur Eggly informe que le Conseil doit prendre une décision concernant deux demandes de reconnaissance d'associations de Suisses à l'étranger. Compte tenu des délais brefs, les demandes ont été insérées dans le dossier de séance distribué aux délégués dans la matinée. Il s'agit de la reconnaissance de l'association Unione Giovani Svizzeri, document R-2015-18, et de celle de l'association Agrupacion de Descendientes de Colonos Suizos Friburgueses Chile, document R-2015-16.

Monsieur Eggly invite les délégués à élever leur bulletin de vote en signe de leur accord pour reconnaître les deux associations.

Le Conseil approuve à l'unanimité les deux reconnaissances.

7 bis. Maintien du réseau de représentations suisses

Monsieur Eggly informe que la question du maintien des représentations suisses à l'étranger est un défi de taille. Le Conseil fédéral a décidé le mercredi 12 août 2015 de fermer l'ambassade suisse au Paraguay, ce qui a généré des réactions de protestation. L'ambassadrice du Paraguay en Suisse, bien que très affectée par cette décision, a dû la respecter. L'OSE a contacté Madame Liliane Lebron de Wenger, ambassadrice du Paraguay en Suisse. Monsieur Carlo Sommaruga, président de la Commission de politique extérieure du Conseil national, assiste actuellement aux funérailles de l'époux de l'ancienne Conseillère fédérale Micheline Calmy Rey. Il a demandé de compléter le projet de résolution projeté sur écran et dont les délégués disposent d'une copie.

Monsieur Eggly propose aux délégués d'ajouter également la phrase suivante, selon la proposition de modification de Carlo Sommaruga, à la résolution : « *Cette décision va à l'encontre de la position des commissions de politique extérieure du Conseil national et du Conseil des Etats qui se sont opposés à cette fermeture.* »

Résolution sur le réseau de représentations suisses

« Le Conseil des Suisses de l'étranger proteste contre la décision du Conseil fédéral du 12 août 2015 de fermer l'ambassade suisse au Paraguay. Cette décision va à l'encontre de la position des commissions de politique extérieure du Conseil national et du Conseil des Etats qui se sont opposés à cette fermeture.

Depuis 1990, plus de 60 consulats et ambassades suisses à l'étranger ont été fermés. L'érosion constante du réseau de représentations depuis presque 15 ans va à l'encontre de la nouvelle loi sur les Suisses à l'étranger dont les buts consistent notamment à renforcer les liens entre la diaspora et la patrie et promouvoir la présence de la Suisse à l'étranger et son insertion dans les réseaux internationaux. L'érosion du réseau de représentations va également à l'encontre de l'évolution dans le domaine de la mobilité internationale. Le nombre de Suisses vivant à l'étranger augmente constamment, de même que le recours aux prestations consulaires. Le maintien d'un réseau de représentations suisses dense se justifie également au vu des difficultés auxquelles la Suisse est confrontée au niveau international.

Les représentations suisses jouent un rôle primordial dans la défense des intérêts de notre pays, la promotion des valeurs suisses ainsi que dans le développement des relations économiques, culturelles et politiques au niveau international mais aussi régional depuis quelques années (par exemple place financière, relations avec l'Union européenne).

Le CSE demande dès lors que le réseau de représentations suisses soit maintenu et qu'une vision globale à long terme, tenant compte des aspects mentionnés ci-dessus, soit définie. »

Monsieur Büchel, Suisse, soutient la proposition d'ajout de Monsieur Sommaruga. Monsieur Sommaruga est le président de la Commission de politique extérieure du Conseil national et sait de quoi il parle. Monsieur Büchel est lui vice-président de la Commission de politique extérieure du Conseil

national. Monsieur Büchel en souligne l'importance étant donné que Monsieur McGough a également mentionné la formulation incorrecte du communiqué de presse. Les Commissions de politique extérieure ont été consultées, comme évoqué dans le communiqué de presse, mais étaient opposées à la décision, ce qui n'apparaissait pas dans l'article. Il n'apprécie pas la formulation impropre et cite la décision du communiqué de presse du DFAE.

Monsieur Büchel abordera le problème dans le «SonntagsZeitung».

On ne peut pas affirmer que les économies ainsi réalisées sont substantielles. 600 000. – francs représentent en effet un millième de pourcent. Il approuve la résolution et se félicite de l'ajout. Il demande qu'elle soit soutenue en conséquence.

Le Conseil approuve la résolution à la majorité, avec 2 abstentions et 1 voix contre.

8. Vote électronique

Monsieur Eggly annonce aux délégués que l'OSE est surprise de la décision du Conseil fédéral du 12 août 2015 autorisant seulement quatre cantons à utiliser le vote électronique. Il s'agit des cantons de GE, NE, BS et LU. À l'origine, 13 cantons souhaitaient utiliser ce canal de vote. Les neuf cantons qui utilisent le système de Zurich, soit ZH, FR, GR, SO, SH, SG, AG, TG et GL, n'ont pas reçu l'autorisation.

La décision montre que les systèmes de Genève et de Neuchâtel inspirent une grande confiance. Le Conseil fédéral a déclaré que, pour les élections, le système zurichois n'était pas prêt, que la cause du problème pourrait être résolue mais pas avant les élections fédérales.

Monsieur Eggly donne la parole à la chancelière d'État du canton de Genève, Madame Anja Wyden Guelpa.

Madame Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat du canton de Genève, se réjouit au nom de la République et du canton de Genève d'accueillir les délégués au sein du CICG. Le président du gouvernement s'adressera aux délégués plus tard dans l'après-midi. C'est un honneur pour elle de s'exprimer au sujet du vote électronique. Étant donné que le thème est particulièrement d'actualité, elle essaiera de faire un exposé rapide pour laisser suffisamment de temps au débat. La Suisse est pionnière en matière de vote électronique. Genève propose le vote électronique depuis 2003. Trois systèmes coexistent aujourd'hui. ChVote, le système de Genève, le système du consortium d'Unisys et le système de Neuchâtel de Scytl. ChVote est utilisé par Genève, mais aussi par les trois cantons de BS, BE et LU. Ces cantons utilisent le système de Genève et gèrent leurs propres sites web pour les élections et les votations. Lors des dernières votations, 14 cantons sur 26 ont proposé le vote électronique aux Suisses de l'étranger et deux cantons, NE et GE, l'ont également proposé aux Suisses de l'intérieur. ChVote propose le vote électronique à 119 000 électeurs, le consortium à 51 000 électeurs et le système de Neuchâtel à 24 000 électeurs. ChVote est le seul système public, les deux autres sont développés par des sociétés privées. En Suisse, le vote électronique est certainement plus important que dans d'autres pays, compte tenu de son système de démocratie directe. Il y a plus de votations nationales ici que dans n'importe quel autre pays appliquant le principe de démocratie directe. Les Suisses votent au moins quatre fois par an. Pour les Suisses de l'étranger, le vote électronique est souvent la seule et unique manière de faire entendre leur voix. Entre 50 et 63 % des Suisses de l'étranger utilisent le vote électronique. Lorsque l'on s'éloigne de la Suisse, et que les frontaliers ne sont plus concernés, la proportion du vote électronique s'élève à 80 %; et lors de la dernière votation en Afrique du Sud, en Argentine, en Malaisie, au Mexique et en Norvège, 100 % des Suisses de l'étranger ont voté par voie électronique. On oublie souvent que le vote électronique permet de voter de manière autonome non seulement aux Suisses de l'étranger, mais aussi aux personnes à mobilité réduite ou encore avec un handicap visuel. Le bulletin papier ne peut être agrandi alors qu'il peut l'être sur l'ordinateur, ce qui ajoute au vote électronique une plus-value par rapport au vote par papier.

Madame Wyden Guelpa s'exprime au sujet de ChVote, le système de Genève, un outil typiquement suisse se basant sur les valeurs importantes aux yeux des Suisses. C'est le «swiss made» en matière de démocratie directe, caractérisé par la transparence, la sécurité et la fiabilité. Son système a été utilisé 39 fois avec succès lors des votations et des élections.

Madame Wyden Guelpa explique que le système vise une transparence totale et la sécurité est indispensable. Aucun système au monde créé par l'homme ne garantit une sécurité parfaite. Le risque fait partie de la vie et nous devons maîtriser ces risques pour optimiser la sécurité. La transparence est importante et il faut éviter que le développement du système ait toujours une longueur d'avance sur nous. Il ne faut pas perdre de vue le phénomène de piratage et se demander quel intérêt pourrait avoir un pirate informatique à attaquer le système.

Pour que le système soit le plus transparent possible, elle souhaite collaborer avec des pirates informatiques et des techniciens «opensource». Des tests ont été effectués en vue de garantir la sécurité, d'assurer la transparence et de contrôler le bon fonctionnement général du système. Elle évoque l'exemple d'un jardin public où des jeunes jettent des ordures. Une solution consiste à effectuer un contrôle chaque soir ou faire un nettoyage le lendemain. Une autre consiste à rechercher le dialogue avec les jeunes pour comprendre pourquoi ils dégradent leur environnement. Ces jeunes sont peut-être désœuvrés et, si on leur faisait construire un skatepark et qu'ils s'y sentaient comme chez eux, ils auraient peut-être moins de raisons de dégrader le lieu. C'est le principe de Genève, qui souhaite s'ouvrir et ouvrir le code source. Mieux vaut ouvrir sa porte à quelqu'un que le laisser casser la fenêtre pour entrer.

Elle évoque le décompte des voix: il serait scandaleux que le décompte des voix soit délégué à une entreprise privée. À Genève, le décompte électronique doit se dérouler en public. La clé du système de Genève réside dans le fait qu'il regroupe toutes les compétences sous un même toit. Les informaticiens travaillent depuis le début sur le projet, en collaboration avec des spécialistes.

Madame Wyden Guelpa explique brièvement le système de deuxième génération, mis en place depuis début 2015. La vérifiabilité individuelle a été introduite. Elle cite l'exemple de l'ordinateur de chaque citoyen risquant d'être infecté par un virus et des attaques éventuelles pouvant avoir une répercussion sur les votations. Avec le système de Genève, le citoyen peut désormais avoir accès au système central et contrôler le bon déroulement de son propre vote. Le contrôle nécessaire ici est plus important que dans le cas d'un vote par correspondance. Il en va de même en matière de vérifiabilité universelle: une commission de votation peut effectuer des contrôles à tout moment à l'aide de formules mathématiques. Elle aborde la question des élections fédérales pour lesquelles Genève a reçu une autorisation. BS, GE, NE et LU pourront donc voter par voie électronique, tout comme 30 % des Suisses, à Genève. À Berne, le vote électronique n'a pas pu être mis en place pour les élections. Cela ne tient pas au vote électronique, à proprement parler. Le canton de Berne souhaite introduire un nouveau système de Backoffice (système qui décompte les différentes voix). Ce projet accuse un fort retard à Berne et le canton a dû renoncer à l'utilisation du vote électronique pour les élections fédérales en 2015, pour des raisons de prudence. Par conséquent, cette année, 34 000 Suisses de l'étranger seulement pourront voter électroniquement, soit bien moins qu'espéré. Elle souligne que la chancellerie fédérale et les chefs de projet ont étudié le projet jour et nuit et se sont engagés avec une grande conviction pour le vote électronique. Ils ont dû assumer leur responsabilité et garantir que le vote était sécurisé. Le nombre de Suisses de l'étranger ayant pu voter est toutefois plus important qu'il y a 4 ans, où 22 000 d'entre eux seulement avaient pu le faire. Elle invite les délégués à travailler dans un esprit constructif. Elle comprend la déception des Suisses de l'étranger mais la chancellerie fédérale n'en est pas responsable. Il serait bien plus grave que le vote électronique soit autorisé et que de sérieuses difficultés apparaissent par la suite, qui pourraient déclencher un blocage général pendant 20 ans. Genève s'efforce de recevoir les investissements nécessaires.

Elle s'exprime brièvement au sujet du calendrier. L'objectif pour 2016 est de permettre à 50 % des électeurs d'utiliser le vote électronique et, pour 2018, d'introduire la vérifiabilité universelle. Les noms et les codes permettent à l'électeur de vérifier si son vote a bien été pris en compte.

Elle explique brièvement les répercussions positives du vote électronique. La transparence du vote par correspondance a même été renforcée. Comme dans le cas d'un dossier médical électronique, les risques ont été mieux évalués. Certains craignaient également que le vote électronique soit introduit au gouvernement cantonal de Glaris, où, le vote n'est pas secret. Pour les Suisses de l'étranger, le vote électronique est la méthode la plus simple et la plus directe. Pour les Suisses de l'intérieur, le vote électronique arrive en seconde place.

Seuls 3 % à 5 % de la population se rend encore aux urnes. Madame Wyden Guelpa compte sur le soutien de chacun pour faire avancer le vote électronique. Un revers ne doit pas nous décourager et le dossier ne piétine pas pour autant. Il faut parfois savoir faire un pas en arrière pour ensuite progresser plus rapidement.

Le vote électronique n'est plus un rêve pour la démocratie de 2030, mais d'ores et déjà une réalité. Il faut maintenir un dialogue sur les conditions devant permettre l'introduction du vote électronique. Qu'en est-il du contrôle démocratique? Quelle est la position de notre système démocratique en la matière?

Elle évoque les trois mots clés que sont la transparence, le contrôle public et la publicité des composants, comme par exemple Internet. Les personnes intéressées peuvent volontiers adresser leurs questions à Madame Wyden Guelpa. Elle remercie les délégués de leur attention.

Monsieur Eggly remercie Madame Wyden Guelpa pour sa présentation claire et convaincante. Madame Wyden Guelpa maîtrise parfaitement ce sujet.

Monsieur Eggly présente Madame Barbara Perriard, Cheffe de la Section des droits politiques à la Chancellerie fédérale et lui donne la parole.

Madame Barbara Perriard, Chancellerie fédérale, salue les personnes présentes. Elle est très déçue de ne pouvoir annoncer au Conseil des Suisses de l'étranger que tous les cantons qui en ont fait la demande au Conseil fédéral pourront proposer le vote électronique lors des élections fédérales à l'automne 2015. Près de 34 000 électeurs suisses de l'étranger pourront dorénavant voter électroniquement dans les cantons de GE, BS, LU et NE. Cela correspond à 12 000 électeurs de plus qu'en 2011. Toutefois, 52 000 électeurs suisses de l'étranger n'en auront pas la possibilité. Elle explique brièvement la décision du Conseil fédéral. La Suisse utilise actuellement trois systèmes. Sur ces trois systèmes, deux seulement répondent parfaitement aux exigences juridiques et techniques requises à l'échelon fédéral. Le système du consortium ne répond pas encore à toutes les exigences. Un audit réalisé par le consortium le 9 juillet 2015 indique que le système présente actuellement une faille qui a des incidences sur la protection du secret du vote. Comme le consortium l'a annoncé au Conseil fédéral, ces problèmes peuvent être résolus sur le plan technique, mais le temps imparti jusqu'aux élections fédérales ne suffira pas. Le 29 août 2015, les systèmes seront mis en service. Étant donné que le système du consortium n'est pas conforme aux exigences légales, le Conseil fédéral a refusé de lui octroyer une autorisation. La protection du secret du vote n'est pas garantie, alors qu'elle est l'un des droits démocratiques fondamentaux. Tous sont fiers que la Confédération garantisse depuis 1872 la protection du secret du vote. Aucune marge d'appréciation n'est tolérée ici et la protection du secret du vote est non négociable. Le rejet de la demande du consortium est conforme au principe que s'est fixé le Conseil fédéral en 2013: la sécurité prime la vitesse. Elle redit sa déception que le Conseil fédéral et la Chancellerie fédérale n'atteignent pas les objectifs quantitatifs qu'ils se sont eux-mêmes fixés et qu'une grande majorité des Suisses de l'étranger ne puissent voter électroniquement en octobre. Remettre en question la protection du secret du vote était malgré tout inenvisageable. Le Conseil fédéral, la Chancellerie fédérale et elle-même croient au projet de vote électronique qu'ils défendent ardemment depuis des années. Ils ont parfaitement compris l'importance que revêt le vote électronique, notamment pour les Suisses de l'étranger. Le Conseil fédéral s'est engagé par le passé pour ce projet et son succès réside également dans la confiance de tous les électeurs. Madame Perriard remercie les délégués pour leur confiance et leur compréhension pour cette décision délicate.

Monsieur Eggly remercie Madame Perriard et invite les délégués à poser des questions.

Monsieur Bättig, Maroc, remercie Madame Perriard pour les informations fournies au sujet du vote électronique. Il demande si le canton de Genève peut également regrouper le canton du Valais. Beaucoup de Valaisans habitent au Maroc. Il montre une enveloppe avec un cachet. Au Maroc, tous les documents sont examinés puis validés au bout de trois mois. Il demande s'il est quand même possible qu'ils puissent voter.

Madame Wyden Guelpa dit qu'elle est Valaisanne et qu'elle est devenue Genevoise par son mariage. C'est une question qui lui tient particulièrement à cœur. Les discussions sont déjà en cours mais la question du vote électronique doit être examinée et la sécurité prime la vitesse. Le canton du Valais est visé et deux délégués du Grand Conseil valaisan sont déjà allés à Genève en tant qu'observateurs. Il est possible de compter sur le soutien de Madame Wyden Guelpa. Concernant l'envoi des documents, cela prendra plus de temps, mais des mesures vont également être prises pour l'envoi électronique.

Monsieur Muheim, Grande-Bretagne, explique qu'il utilise le système de vote électronique du consortium depuis des années et que ce système fonctionne admirablement bien.

Il se dit donc très déçu que le système présente soudainement des failles de sécurité. Il revient sur les mots de Madame Perriard qui a prêché la «sécurité absolue». Il explique que la sécurité absolue n'existe pas. Il s'étonne que, malgré la date électorale d'octobre 2015 annoncée depuis longtemps, l'on fasse marche arrière peu de temps seulement avant le début des élections. Il lui semble que certains domaines ont été laissés en suspens et se demande si la Chancellerie fédérale est incompétente ou mal avisée. Les Suisses de l'étranger sont très déçus. Il accuse la politique suisse et le Conseil fédéral de considérer une nouvelle fois les Suisses de l'étranger comme des Suisses de deuxième classe. Ce matin, il a examiné son passeport et aucune mention «Suisse de deuxième classe» n'y figurait, seulement la mention «Suisse». Il est inconcevable qu'en début d'année, le gouvernement annonce généreusement qu'il permet à plus de 140 000 Suisses de l'étranger d'accéder au vote électronique pour subitement revenir sur sa décision.

Madame Wyden Guelpa dit que la question est très difficile. Elle a souligné qu'aucun système n'était absolument sûr. Ce serait une erreur d'affirmer le contraire. Il faut cibler une sécurité optimale. Tous les risques présents ont dû être identifiés et la décision de poursuivre malgré tout aurait été, plus qu'une simple erreur, un acte criminel. L'e-banking est également un secteur à risque, mais il s'agit d'une entreprise privée et non de l'État. L'État ne peut courir de risque. Elle se permet de répondre que la Chancellerie fédérale n'est pas incompétente. Le système est mis sur pied par les cantons; la Chancellerie fédérale doit pour sa part contrôler et appliquer la loi et vérifier si les trois systèmes satisfont aux exigences du Parlement avant de les utiliser. La décision est tardive parce que l'État a tenté jusqu'au bout de rendre opérationnel le vote électronique. Mais les incertitudes n'ont pas pu être supprimées. L'État n'a pas eu d'autre choix. Si la situation s'était présentée à Genève, elle aurait pris la même décision.

Madame Violet, États-Unis, trouve la demande du Maroc très intéressante, mais aussi choquante. Elle demande au DFAE et à Monsieur Burri s'ils pourraient intervenir, car le droit de vote est ancré dans la loi. La Poste ouvre les courriers? Un consulat général ou une ambassade pourraient intervenir auprès de la Poste pour qu'elle ne les ouvre plus. Cet exemple montre précisément l'importance des représentants locaux qui s'engagent pour les Suisses de l'étranger sur place.

Monsieur Eggly indique que la séance a pris un retard d'une heure trois-quarts. Il demande si tous les délégués sont d'accord pour que trois questions soient encore posées.

Monsieur Brunner, Monaco, remercie les deux oratrices de mentionner le fait qu'il ne s'agit pas uniquement de vote électronique, mais également de traçabilité et de vérifiabilité individuelle. Il est important que le code du programme soit publié afin que les jeunes, mais aussi des pirates informatiques soient intégrés au projet.

Le CSE a entendu que les Suisses de l'étranger sont pris très au sérieux pour trouver une solution. Il demande pourquoi il faudrait demander à quelqu'un de publier le code source, cela devrait aller de soi.

Madame Wyden Guelpa explique que dans deux systèmes, le code source appartient à des systèmes privés et ne peut a priori être publié, à moins que l'organisation publique ne dépense une très grosse somme d'argent. À Genève, le Grand Conseil doit être consulté. Une décision du gouvernement doit permettre aux citoyens de consulter le code source. Genève souhaite changer ce principe et opter pour un système opensource. Il s'agit de mettre à disposition les futurs développements ainsi que le système opensource actuel. Le vote électronique et les droits politiques ne peuvent être soumis à tractations. Ils doivent être des outils qui appartiennent aux citoyens, que ces derniers peuvent consulter et perfectionner.

Monsieur Ottou, France, demande pourquoi il faudrait utiliser simultanément trois systèmes différents alors que dans le même temps, il est question de mesures d'économies. Il demande s'il ne serait pas moins coûteux de développer seulement un système que chaque canton pourrait utiliser.

Madame Perriard, Chancellerie fédérale, répond que le Conseil fédéral est d'avis que l'utilisation de trois systèmes a fait ses preuves. La décision du Conseil fédéral montre que les électeurs qui en bénéficient ont également intérêt à ce que trois systèmes soient utilisés. Pour l'heure, deux systèmes remplissent les conditions, un non. Pour l'État, la question n'est pas de savoir si le système est public ou privé. Les systèmes doivent remplir les conditions juridiques et techniques. L'expérience a montré que l'utilisation de plusieurs systèmes pouvait permettre d'élaborer des solutions éventuellement plus avantageuses tout en tenant compte de la structure fédérale des proces-

sus appliqués par les cantons. Chaque canton pourrait ainsi décider quel système convient le mieux à ses propres processus et structures. Elle n'exclut pas le fait qu'à l'avenir, un nombre restreint de systèmes soient utilisés. Elle pense que la prochaine étape pour les cantons sera de discuter de l'avenir et de l'utilisation des systèmes. Elle souligne qu'elle n'envisage pas de solution unique.

Monsieur Wyss, Mexique, explique qu'il est difficile au Mexique de recevoir les documents pour les votations et les élections. Les documents arrivent toujours en retard, et les Suisses ne peuvent voter ni par voie électronique ni par correspondance. Il aimerait pouvoir recevoir les documents de vote par voie électronique.

Madame Barbara Perriard, Chancellerie fédérale, dit que Madame Wyden Guelpa a indiqué que l'utilisation d'un système de vote totalement électronique était l'objectif visé, mais que la tâche était immense. En mars, elle a indiqué que plusieurs cantons avaient déclaré que c'était l'avenir du projet. La Chancellerie fédérale est prête à soutenir les cantons en ce sens. Elle invite les Suisses de l'étranger à faire preuve de patience, les défis juridiques, techniques et politiques étant encore une fois considérables. Elle pense ici à une approche écrite, consistant dans un premier temps à proposer le vote électronique à tous les Suisses de l'étranger issus de tous les cantons.

Monsieur Eggy remercie Madame Wyden Guelpa et Madame Perriard pour leurs déclarations intéressantes.

Monsieur Eggy lit le projet de résolution sur le vote électronique dont la première phrase contient de légères modifications. « *Le CSE regrette vivement que des raisons de sécurité aient amené le Conseil fédéral, le 12 août 2015, à ne permettre qu'à quatre cantons (GE, BS, LU, NE) d'offrir le vote électronique aux Suisses de l'étranger pour les élections fédérales 2015* ».

Le projet de résolution est projeté sur écran en allemand et en français.

Résolution sur le vote électronique

„Le CSE regrette vivement que des raisons de sécurité aient amené le Conseil fédéral, le 12 août 2015, à ne permettre qu'à quatre cantons (GE, BS, LU, NE) d'offrir le vote électronique aux Suisses de l'étranger pour les élections fédérales 2015. En effet, et contrairement à ce qui avait jusqu'à présent toujours été communiqué, les neuf cantons du consortium (ZH, AG, FR, GL, SH, GR, SG, SO, TG) ne pourront proposer le vote par Internet à leurs citoyens de l'étranger. Ainsi, seuls 34'000 Suisses de l'étranger, au lieu des 85'000 prévus, pourront utiliser le vote électronique.

Plus de 142'000 Suisses de l'étranger sont inscrits pour exercer leurs droits politiques. Cela correspond au poids électoral de cantons comme le Tessin, la Thurgovie ou le Valais. Le CSE rappelle sa demande faite en 2011 que tous les Suisses de l'étranger puissent élire leurs représentants sous la coupole fédérale par Internet lors des élections fédérales.

Cependant, la décision du Conseil fédéral de n'accorder l'autorisation d'élire par voie électronique que dans les cantons de Neuchâtel, Genève, Bâle-Ville et Lucerne ne doit pas remettre en cause le vote électronique dans son ensemble, ni le fait que les systèmes zurichois, genevois et neuchâtelois ont fait leurs preuves depuis maintenant plus de 10 ans.

Il est impératif d'introduire le vote électronique pour faciliter l'exercice des droits politiques des Suisses de l'étranger. Cela correspond à un besoin: Ceux-ci reçoivent souvent le matériel de vote quelques jours avant les scrutins et n'ont plus le temps de renvoyer le matériel de vote à temps. Seule l'introduction généralisée du vote électronique permettra aux membres de la Cinquième Suisse d'exercer effectivement leurs droits politiques. Là où ce canal de vote est proposé, jusqu'à 67 % des Suisses de l'étranger l'utilisent.

Le CSE demande également à ce que les Suisses de l'étranger puissent élire, en plus des conseillers nationaux, leurs conseillers aux Etats dans tous les cantons. Aujourd'hui seuls 12 cantons offrent cette possibilité”.

Monsieur Eggy invite à procéder au vote sur le projet de résolution concernant le vote électronique.

La résolution est approuvée par la grande majorité des délégués, avec 1 abstention.

Monsieur Eggly regrette devoir supprimer le forum de discussion en raison du grand retard.

À l'issue de la séance de la matinée, Monsieur Engeler, trésorier de l'OSE, donne une information succincte concernant la réunion sur la place des Suisses de l'étranger. Il explique que les Suisses de l'étranger ont récolté 750 000 francs il y a 25 ans et que l'État a doublé ce montant afin de pouvoir acheter la belle place des Suisses de l'étranger à Brunnen SZ. La place s'est dégradée ces dernières années et d'importants travaux de rénovation doivent être financés, à hauteur de 220 000 francs. Une grande partie du montant est prise en charge par des entreprises de la région. Il serait bienvenu que les Suisses de l'étranger apportent également leur contribution à ces travaux. Monsieur Engeler propose de faire une collecte au sein des associations présidées par les personnes présentes et de transférer la somme ainsi récoltée. Les informations seront publiées dans le numéro de décembre de la Revue Suisse ou sur le site Internet de la Place des Suisses de l'étranger. Le vendredi après-midi et le samedi, les personnes intéressées peuvent s'informer sur le stand de la Place des Suisses de l'étranger. Monsieur Engeler remercie l'assemblée au nom de la Place des Suisses de l'étranger et de l'OSE pour les dons récoltés.

La séance se poursuivra à 13h30 après la pause de midi.

9. Élection directe du CSE (traitée l'après-midi après le point 11)

10. Forum de discussion (brièvement traité en fin de séance)

Monsieur Eggly s'excuse du fait que le grand retard accumulé durant la séance du CSE ait nécessité la suppression du forum de discussion.

11. Banques suisses – PostFinance

Grâce à l'initiative et la prise de contact de Monsieur Karl Frei, délégué CSE, Mexique, avec UBS, Monsieur Beausoleil, UBS, intervient dans le cadre du CSE.

Monsieur Eggly salue Monsieur Jean-François Beausoleil, directeur régional et responsable de Wealth Management Suisse pour Genève et la région, et le remercie d'avoir accepté l'invitation. Il indique que la question des relations bancaires reste très pertinente et comprend une composante émotionnelle forte.

Monsieur Büchel, Suisse, souhaite écouter dans un premier temps l'exposé de Monsieur Beausoleil avant de répondre aux questions des délégués.

Monsieur Beausoleil, directeur régional d'UBS et responsable de Wealth Management Suisse pour Genève et sa région, salue les délégués dans les quatre langues nationales et remercie le Conseil de lui permettre d'exposer la politique de la banque concernant les Suisses de l'étranger. UBS est présente dans le monde entier, emploie 60 000 collaborateurs dans 50 pays. 36 % du personnel travaille en Suisse. Près de 35 % des collaborateurs d'UBS travaillent aux États-Unis. Il existe de grandes différences entre les prestations bancaires fournies en Suisse et celles fournies dans les autres pays.

En conséquence, UBS doit adapter les produits bancaires et les services financiers proposés depuis la Suisse aux lois, règles et dispositions de chaque pays. Il faut également relever le fait qu'UBS Switzerland AG n'a pas le droit d'offrir les mêmes services financiers à l'étranger qu'une banque locale, active sur le marché domestique, en l'absence de libre accès au marché. Cela vaut pour toutes les banques. Il faut également tenir compte d'une différenciation entre les segments de clientèle: en Suisse, UBS Switzerland AG opère en tant que banque universelle et offre tous les services, de la

banque de détail à la gestion de fortune. À l'étranger, le Groupe UBS ne propose pas de services bancaires de détail. Cela illustre la complexité du regroupement des services bancaires proposés aux Suisses à l'étranger, compte tenu de la diversité des lois et règles à respecter et de leur incessante fluctuation.

Les Suisses de l'étranger sont fiers de leur origine et de leur nationalité, ce qui n'a toutefois aucune influence sur les services d'UBS. Le seul élément déterminant est leur adresse de domicile. Si un Suisse vit en Allemagne, il est considéré comme un client étranger et si un Français vit en Suisse, il est considéré comme un client suisse. Le pays de domicile n'est pas le seul critère déterminant. Le domaine d'activité du client, sa fonction ou exceptionnellement sa nationalité peuvent également intervenir. Il pense ici aux États-Unis où plus de 70 000 Suisses résident et rencontrent des problèmes particuliers. L'ouverture d'une nouvelle relation bancaire s'effectue exclusivement au cours d'un entretien individuel au centre comptable, dans le cas présent, en Suisse. Quiconque souhaite ouvrir un compte en Suisse doit se rendre en Suisse. Les conditions diffèrent en fonction du pays de résidence. S'il existe déjà une relation commerciale, il est toujours possible de la poursuivre, à condition toutefois que les questions fiscales soient réglées. Dans certains cas, des frais supplémentaires sont facturés au client, les opérations transfrontalières générant parfois des coûts administratifs considérables. Ces frais concernent la documentation mais aussi les attestations fiscales et les frais de formation pour les collaborateurs, parfois nécessaires pour dispenser les connaissances particulières requises pour l'accréditation d'un pays donné. L'offre de prestations et le traitement des demandes de clients peuvent également être variés pour les clients à l'étranger. En Suisse, UBS Switzerland AG peut généralement répondre à toutes les demandes des clients et à toutes les questions. Elle peut aussi faire des propositions proactives de solutions de placement et de produits. Lorsque des questions proviennent de l'étranger, ceci n'est pas possible car le rayon d'action est très limité. UBS s'adapte et propose des solutions personnalisées aux clients. Outre la stratégie, les différents produits proposés par UBS aux Suisses de l'étranger sont également intéressants. Près de 450 000 Suisses de l'étranger vivent dans les cinq plus grands pays d'Europe, l'Allemagne, la France, l'Espagne, l'Angleterre et l'Italie, soit deux-tiers ou encore 85 % de tous les Suisses de l'étranger en Europe.

Monsieur Beausoleil, UBS, aborde la question actuellement très délicate des cartes de crédit, certaines banques à l'étranger ayant renoncé à proposer cette offre. UBS délivre une carte de crédit dans les cinq pays évoqués. La France, l'Italie et l'Angleterre ont des particularités. Dans ces pays, les banques n'ont pas le droit d'envoyer un contrat par courrier, le contrat doit exclusivement être souscrit et signé en Suisse. En Espagne et en Allemagne, le contexte est moins complexe. Il évoque la question du trafic des paiements et souligne que, dans ces cinq pays, disposer d'un compte en Suisse ne pose aucun problème. Les services bancaires en ligne se développent fortement. En France, les dispositions sont les mêmes que pour les cartes de crédit. En Angleterre, les paiements sont autorisés, mais aucune transaction ne peut être effectuée sur le marché des devises ou celui des actions. Pour bénéficier de conseils en placements, les contrats doivent être signés en Suisse. Ceci est valable pour la France, l'Italie et l'Angleterre. L'Allemagne présente une particularité, celle du Memorandum of Understanding Germany. Il s'agit d'un contrat qui vise à protéger les clients allemands. Le profil de risque est plus restrictif. Certaines dispositions doivent être respectées et les possibilités sont nombreuses. Monsieur Beausoleil, UBS, donne des informations sur les hypothèques. UBS peut financer une hypothèque, à condition que le contrat soit signé en Suisse si le client réside en France, en Angleterre ou en Italie. Dans ce cas, les conditions sont les mêmes que pour les Suisses de l'intérieur. Les Suisses de l'étranger sont considérés comme des étrangers, mais ils peuvent bénéficier des mêmes services, sous réserve que certains points soient respectés.

Aux États-Unis, au Canada, en Argentine, au Brésil, en Afrique du sud, en Israël, en Thaïlande et en Australie, près de 200 000 Suisses de l'étranger sont concernés et la situation est plus complexe, mais les possibilités sont vastes. En Australie et au Canada, la banque ne dispose que d'un mandat de gestion. Après 2008, UBS a décidé de fonder une filiale aux États-Unis, la Swiss Financial Advisers SFA, qui dispose d'une licence américaine particulière.

À Zurich, une filiale s'occupe exclusivement des clients domiciliés aux États-Unis. La condition est que ces clients déposent un montant minimal, qui est très élevé. Il souhaite dire en toute transparence que, pour les clients domiciliés aux États-Unis et qui souhaitent bénéficier d'un service depuis la Suisse mais ne disposent pas des moyens financiers pour avoir recours aux services de SFA, UBS ne peut proposer de service adapté. Pour les 77 000 Suisses de l'étranger aux États-Unis, il peut affirmer que les banques proposent sur place des prestations de qualité. Mais il est vrai qu'une difficul-

té réside pour les clients qui atteignent la limite inférieure et ne peuvent bénéficier des services de SFA. Il est également possible de bénéficier de la compétence technique suisse à l'étranger. À l'étranger, UBS propose des services de gestion de fortune ou d'investissement, mais pas de détail. Monsieur Beausoleil recommande aux clients qui déménagent à l'étranger de se mettre préalablement en contact avec leur banque pour bénéficier de conseils. Si le client réside déjà à l'étranger et souhaite contacter une banque suisse pour ouvrir une relation bancaire, il est recommandé de se rendre en Suisse et de s'entretenir personnellement avec un conseiller de la banque.

Monsieur Eggly veut faire part d'un doute. Il n'y a pas si longtemps, les grandes banques et UBS ont annoncé (ou se sont comportées en ce sens) qu'elles ne souhaitaient plus proposer de services aux Suisses de l'étranger, et les clients des États-Unis ont été radiés, ce qui peut sembler très abrupt. Il demande s'il a bien compris Monsieur Beausoleil et que, véritablement, la situation a évolué ces derniers temps et les Suisses qui résident aux États-Unis peuvent à nouveau ouvrir un compte auprès d'UBS. Le montant minimal n'a pas non plus été précisé. Tous les Suisses de l'étranger ne sont pas des millionnaires. Beaucoup de Suisses de l'étranger qui vivent aux États-Unis et ont besoin de l'argent placé en Suisse pour leurs vacances, l'éducation de leurs enfants, l'AVS ou encore une hypothèque se sont vu congédiés. Il demande depuis quand la situation a changé à cet égard. Il ne faut pas oublier que les grandes banques ne doivent pas uniquement servir les intérêts des millionnaires et des milliardaires. Les délégués applaudissent.

Monsieur Beausoleil, UBS, explique qu'UBS gère 300 filiales en Suisse et travaille pour 3,5 millions de clients. En Suisse, UBS est une banque universelle et de détail et, à l'étranger, elle est active dans la gestion de fortune. Concernant les Suisses de l'étranger aux États-Unis, la situation n'est pas beaucoup plus favorable car la FSA, la filiale, exige un apport minimal d'un million de dollars. L'accès est donc limité à un faible pourcentage de la population. UBS ne souhaite pas étendre ses services aux petits clients car les accords conclus entre la Suisse et les États-Unis ne permettent pas de traiter ces clients depuis la Suisse de la même manière aux États-Unis qu'en Europe. Compte tenu du contexte défavorable, bon nombre de banques ont tout simplement renoncé à proposer des services aux clients résidant aux États-Unis. Il doit également s'occuper des clients américains en Suisse. Les États-Unis exigent des banques suisses des mesures très onéreuses, dont le résultat n'est pas certain. Les lois évoluent sans cesse et souvent en faveur des États-Unis. Il est vrai que la situation aux États-Unis ne s'est pas améliorée et que les autres banques ne proposent pas de solution. Concernant le financement des étudiants, il est important de connaître son gestionnaire de fortune. Ceci dépend des cas, par exemple lorsqu'un étudiant souhaite faire un stage aux États-Unis. Son fils a effectué un stage de six mois aux États-Unis. Dans ce cas, il est possible de commander une carte de crédit en Suisse pour que l'étudiant puisse retirer de l'argent aux guichets automatiques. Si l'on réside aux États-Unis, ceci est compliqué, mais cela ne concerne pas les étudiants. Il est vrai qu'il n'existe pas encore de solution pour les banques en Suisse.

Monsieur Eggly souligne que ceci n'est pas une bonne nouvelle; il donne la parole à Monsieur Büchel et l'invite à présider la discussion.

Monsieur Büchel, Suisse, estime que Monsieur Beausoleil a fait des déclarations claires et communiqué des informations positives concernant l'Europe. Une réglementation excessive de la politique complique fortement la question relative aux banques. Il souhaite aborder des cas concrets. Samedi, un rapport sera publié dans la Basler Zeitung, qui apportera un éclairage sur la situation de Madame Keller au Costa Rica. Il évoque le cas de Monsieur Stuber qui est presque devenu la star des médias après avoir expliqué son cas de manière saisissante. Mais il reste surpris que la Neue Helvetische Bank permette aux Suisses de l'étranger d'ouvrir des comptes. De grandes banques «too big to fail» telles que Credit Suisse, UBS et désormais également la banque Raiffeisen expliquent qu'il n'est pas possible d'ouvrir de compte. Si une banque «too big to fail» venait à traverser des turbulences, elle serait soutenue par tous les contribuables, comme cela a été le cas pour UBS.

On peut en conclure que qui paie commande. Le législateur peut contraindre quelqu'un. Quiconque possède une représentation de banque dans l'UE devra accepter des clients privés et proposer des prestations de base. Par conséquent, il est possible qu'un Suisse ne soit pas accepté, mais du fait de sa double nationalité, par exemple également roumaine, que la banque suisse en Allemagne l'accepte. Généralement, les banques font preuve d'une certaine indulgence. Les étudiants et les personnes qui souhaitent se former aux États-Unis rencontrent de réelles difficultés et se trouvent

pris entre le marteau et l'enclume. Ils doivent parfois souscrire une hypothèque et ne se rendent pas à l'étranger. La Suisse méconnaît ces situations.

Il souligne que PostFinance proposait jusqu'ici la meilleure solution. Il a suffi que la pression politique s'affaiblisse pour que PostFinance résilie les cartes de crédit de tous les Suisses de l'étranger. Il informe qu'une motion sera déposée en ce sens lors de la session d'automne, l'approche libérale ayant échoué. Si le législateur exige des banques «too big to fail» qu'elles proposent des services de base, UBS, Credit Suisse et la banque Raiffeisen seront contraintes de le faire. Mais cela impliquerait une régulation que personne ne souhaite. Monsieur Büchel invite les délégués à faire part de leur propre expérience.

Monsieur Beausoleil, UBS, explique que ses déclarations n'ont apparemment pas été assez claires. Une distinction doit être établie entre l'Europe et les États-Unis. En Europe, les prestations bancaires fournies depuis la Suisse ne posent aucun problème. Et ce indépendamment de quelques contraintes telles que le fait de devoir se rendre en Suisse et les variations de tarifs. Il n'existe aucune différence entre l'offre proposée à un Suisse de l'intérieur et à un Suisse résidant dans l'un de ces pays. Ainsi, une personne qui réside en France et souhaite souscrire une hypothèque rencontre certes des difficultés, mais en rien différentes de celles qu'il devrait surmonter s'il vivait en Suisse. Les programmes pour la jeunesse s'inscrivant dans le cadre de formations ne posent pas de problème au sein de l'Europe. En revanche, c'est une autre question aux États-Unis. Les Suisses qui vivent dans des pays de l'AELE et de l'UE bénéficient des mêmes prestations que les Français ou les Roumains.

Monsieur Büchel, Suisse, souligne qu'il a expliqué que dans plus de 80 % des cas, les usagers ne rencontrent pas de difficulté en Europe.

Monsieur Bloch, Israël, déclare que le problème des banques fait l'objet de discussions depuis près de sept ans et que, durant toutes ces années, il a entendu beaucoup de déclarations. Des résolutions ont été prises et il remercie le président d'avoir joué un rôle de premier plan en tant qu'homme politique d'obédience libérale. Il remercie le Conseiller national Büchel de s'être engagé à l'échelon parlementaire. Toute excuse est proprement insupportable. Monsieur Beausoleil ne serait pas présent si la Suisse n'avait pas aidé UBS lorsqu'elle était au bord de la faillite. (Le CSE applaudit). Durant des décennies, UBS a géré des fonds de potentats en usant de pratiques criminelles afin de s'enrichir. Tout le système a été berné. UBS détient aujourd'hui encore des avoirs de Kadhafi et Moubarak, sans parler des potentats d'Amérique du Sud. La semaine dernière, il a chargé une ancienne juge fédérale de donner un avis pour savoir si l'attitude d'UBS était ou non conforme à la Constitution. Il pense qu'il y a discrimination et un recours est à l'étude. Aux États-Unis, UBS est perçue comme très frileuse. Il croit savoir que son fils a reçu une carte de crédit mais souhaite savoir ce qu'il est advenu des autres étudiants et bénéficiaires de l'AVS, qui ont été radiés. Cette attitude est répugnante et non conforme à l'idée de la Cinquième Suisse; les Suisses de l'étranger ne souhaitent pas être considérés comme des Suisses de seconde classe. Les banques seront assignées en justice, si l'OSE ne s'en charge pas. UBS pourrait avoir mauvaise presse pendant encore des années.

Les délégués applaudissent.

Monsieur Eggly explique que la réaction qui vient d'être entendue est empreinte d'une vive émotion, manifestement partagée par bon nombre de délégués. Monsieur Beausoleil s'est montré correct et amical et l'assemblée n'est pas réunie ici pour procéder à un lynchage public. Il demande aux personnes présentes de poser des questions claires.

Monsieur Büchel rend la parole.

Monsieur Lardi, Venezuela, explique qu'il a dû également quitter sa banque. Il a écrit un courrier pour demander ce qu'il pouvait faire désormais; il était depuis 40 ans actionnaire et avait perdu 80 % de ses avoirs, notamment sous la forme d'actions. Il n'a reçu aucune réponse et son compte a été fermé. Monsieur Beausoleil a expliqué qu'il faut venir en Suisse pour ouvrir un compte, mais une offre lui a été soumise en Amérique latine et, de ce fait, il ne sait plus qui croire.

Madame Violet, États-Unis, rappelle qu'UBS est allée aux États-Unis faire son propre marché. La plupart des Suisses de l'étranger ont gagné leur argent et payé leurs impôts en Suisse pour ne quitter leur pays que plus tard. Et maintenant, les Suisses de l'étranger sont mis dans le même sac que les multimillionnaires. Elle connaît une femme américaine, qui est fille unique. Sa mère a ouvert un

compte dans une autre banque dont le nom commence par un «R». La mère n'a pas pu ouvrir de droits pour sa fille sur son compte. Fille unique, la fille n'a pas le droit de gérer le compte de sa mère et si cette dernière vient à disparaître, la fille devra consulter un avocat pour pouvoir toucher son héritage.

Elle demande à Monsieur Beausoleil, UBS, si UBS peut permettre aux parents d'un enfant unique, qui résident aux États-Unis et souhaitent placer leurs avoirs chez UBS, de faire bénéficier à leur descendant de l'héritage en cas de décès.

Monsieur Beausoleil, UBS, répond tout d'abord à la question concernant la dame âgée dont la famille vit aux États-Unis. Si cette dame souhaite permettre à une personne résidant aux États-Unis d'accéder à son compte, la banque devra appliquer les règles en vigueur entre la Suisse et les États-Unis, et c'est là que les difficultés surviennent. Ouvrir un compte commun ou disposer d'un pouvoir sur le compte de la mère n'est pas possible. Ceci est regrettable. Il attire l'attention sur la possibilité de faire une donation de son vivant. La personne résidant aux États-Unis pourrait ainsi gérer l'argent, même si dans ce cas également, des difficultés demeurent. Ce cas concernant les États-Unis est délicat et très important. La question n'est pas de faire des affaires, mais de gérer des questions pratiques posant aujourd'hui des difficultés difficiles à résoudre étant donné que les accords entre la Suisse et les États-Unis sont très stricts en la matière. Sur ce point, il n'y a véritablement de solution, à moins que la cliente ait un million de dollars à sa disposition. Dans ce cas, une filiale dotée d'une licence pour les États-Unis pourrait traiter son dossier. Ce problème se pose également dans d'autres banques. PostFinance a pendant longtemps joué le jeu mais, désormais, elle ne délivre plus de cartes de crédit. Les banques doivent sans cesse évoluer et quelques grandes banques, telles qu'UBS ou Credit Suisse, qui ont rencontré ce problème avant les autres, ont peut-être pris des décisions prématurées.

Si les banques ne prenaient que de bonnes décisions, UBS n'aurait jamais eu besoin de l'aide de l'État pour sortir de l'impasse.

Du fait des dispositions qui se durcissent en permanence, une multitude de lois et de directives doivent être prises en compte. UBS est prise en étau entre les directives internationales d'une part, les directives suisses et les accords politiques d'autre part. Les cas mentionnés aux États-Unis sont délicats, le même cas en Europe ne se heurterait à aucune difficulté. Concernant les actions d'UBS, il partage l'avis de Monsieur Lardi.

Monsieur Beausoleil, UBS, revient sur la position de Monsieur Bloch. Il faut bien garder à l'esprit que la problématique des Suisses de l'étranger est bien distincte. En 2008, la banque a demandé à l'État de l'aider à hauteur de six milliards de francs. Il est convaincu que cette aide était indispensable. Si l'État, actionnaire, n'avait pas reconnu son travail de cette manière, la banque aurait fait faillite. Il est vrai qu'aujourd'hui, il ne s'adresserait pas ici aux délégués sans cette aide. La banque a remboursé les six milliards de francs à l'État 18 mois plus tard, avec un bénéfice de 18 %. Les actionnaires ont dû répondre des erreurs d'UBS. L'action avait une valeur de 76 francs qui est passée aujourd'hui à 8 francs. L'actionnaire a perdu de l'argent, c'est le revers possible de la spéculation. Parmi les perdants figurent également les collaborateurs. Sur les 85 000 collaborateurs d'hier, seuls 60 000 travaillent encore chez UBS. Le troisième grand perdant de cette crise est la place financière Suisse et son image. On peut constater qu'aujourd'hui la Suisse va bien et que l'économie réelle n'accuse pas de dommages collatéraux. Les autorités ont traité comme il le fallait les cas des grandes banques, contrairement à d'autres pays tels que les États-Unis. Une grande banque a pour objectif de tout mettre en œuvre pour trouver des solutions concernant les Suisses de l'étranger, en accord avec la loi et leur permettre de bénéficier des services bancaires.

Monsieur Wyss, Mexique, demande quel est le montant minimal requis pour l'ouverture d'un compte et quels sont les frais de gestion de compte en Suisse pour les Suisses de l'étranger qui vivent au Mexique.

Monsieur Beausoleil, UBS, explique que, pour la plupart des pays indiqués, à l'exception des États-Unis, les frais sont faciles à calculer. Ce sont les coûts d'une prestation suisse de banque de détail, l'offre familiale pour la carte de crédit, le compte épargne, le compte courant, etc. Pour les Suisses de l'étranger, il faut ajouter 30 francs par mois, soit 360 francs par an. Cela vaut pour l'Europe et probablement pour la plupart des pays d'Amérique latine. Si le client possède des titres tels que des actions, obligations, hedge funds et produits dérivés, cela donne un montant de 55 francs. Il faut ajouter un supplément de 8 francs par mois pour la carte de crédit Gold, ou 30 francs pour une carte de crédit Platin pour les Suisses résidant à l'étranger. La préparation de documents différents mais aussi le

respect de règles différentes, comme pour les attestations fiscales, induisent une majoration des frais. UBS doit être en mesure d'établir pour chaque pays des attestations fiscales conformes à la législation du pays de résidence du client.

Il n'y a pas d'apport minimal. Il existe une segmentation concernant l'utilisation des prestations de gestion de fortune, la même que pour les Suisses de l'intérieur.

Monsieur Etienne, Tanzanie, informe qu'il fait partie des Suisses dont le compte en Suisse a été fermé en raison de la double citoyenneté et de l'adresse de domicile. Il possède une société aux États-Unis. Il a pu ouvrir un compte mais sans carte de crédit. L'échange de données ne fonctionnant pas, il souhaite que Monsieur Beausoleil lui présente une solution. Il souhaite également savoir ce que les banques entendent faire après plusieurs années de discussions. Il est voyageur en Tanzanie, possède une société en Tanzanie et une aux États-Unis. La banque lui a dit qu'il était Suisse romand et aussi Français, mais n'avait pas de résidence en Suisse et que, pour cette raison, son compte avait dû être fermé. Il avait besoin de ce compte pour payer son assurance-maladie.

Selon Monsieur Beausoleil, UBS, un Suisse ne devrait jamais être désavantagé du fait de sa double nationalité. La fiscalité est problématique avec la France, et cela n'est en rien lié à la stratégie d'UBS mais concerne la clientèle française qui ne déclarait pas sa fortune avant 2008. Il ne comprend pas le problème et est prêt à prendre contact avec Monsieur Etienne.

Monsieur Tunik, Hong Kong, informe qu'il vit dans une place financière majeure. Un client qui ouvre un compte et y dépose deux millions de francs peut immédiatement utiliser les services de la banque. Un client disposant de 200 000 francs n'est en revanche pas accepté. Cela n'a rien à voir avec les États-Unis, mais relève plutôt d'un problème de coûts. Il en va de même en Amérique latine ou aux Philippines. Il lui semble que le problème est biaisé si l'on évoque seulement la question des États-Unis.

Monsieur Beausoleil, UBS, constate que toutes les banques suisses sont représentées à Hong Kong. Il est vrai qu'en matière de gestion de fortune, les banques peuvent définir le montant à partir duquel elles souhaitent travailler avec le client. Des banques américaines en Suisse travaillent exclusivement avec des clients dont la fortune leur rapporte au moins cinq millions de francs. Ce qui est alors en jeu, ce sont le montant et la rentabilité de ces banques. Mais ce ne sont pas des services pour les Suisses établis à l'étranger. Il partage l'avis de Monsieur Tunik selon lequel il existe des banques en Suisse qui n'acceptent pas de clients dont la fortune à gérer est inférieure à un million.

Monsieur Eggly remercie Monsieur Beausoleil pour ses explications claires et le courage dont il a fait preuve en intervenant aujourd'hui à la séance du Conseil des Suisses de l'étranger.

9. Élection directe du CSE (traitée l'après-midi après le point 11)

Monsieur Gysin, vice-président, explique que sur cette question, que le Conseil étudie depuis 2010, des modifications sont souhaitées. Dans l'ensemble, si l'on élargit la perspective aux 193 pays, il apparaît que le Conseil des Suisses de l'étranger est trop peu représentatif et que les procédures électorales sont très variables. Certains pays bénéficient d'une bonne représentativité, tandis que d'autres n'ont même pas d'organisation faîtière; la démographie joue également un rôle.

La jeunesse est peu présente, beaucoup de personnes ne sont pas joignables, quelques présidents décident qui peut participer et combien de temps. Les besoins sont immenses, car le CSE doit rendre également des comptes aux autorités, au Parlement, à l'opinion publique et aux membres du CSE eux-mêmes; des améliorations s'imposent donc avec urgence. L'objectif du Comité est une introduction nationale du vote électronique, car ce procédé garantit une représentativité maximale, une légitimité optimale et une meilleure acceptation. La représentativité est très critiquée. Pour l'améliorer, il faut préalablement remplir certaines conditions. Une réglementation des frais est indispensable. L'acceptation par les citoyens également. L'Autorité de surveillance des fondations joue ici un rôle central. Sur ce sujet, le Comité a reçu deux déclarations. Selon la première, tout était en ordre. L'OSE a reçu une deuxième déclaration selon laquelle une élection directe était tout à fait compatible avec l'acte de fondation de l'OSE. Mais une deuxième phrase précise toutefois que l'élection directe n'est pas compatible avec le droit des fondations.

La raison curieuse évoquée est que l'État ne joue pas le jeu, ce qui est faux. L'État soutient clairement l'OSE sur le dossier du vote électronique. Les arguments avancés ne sont pas acceptables. Premièrement, il est dit que l'insécurité juridique est exagérée et induit une confusion. Une phrase indique que l'Autorité de surveillance des fondations refuse l'élection directe. Tel est le contexte actuel.

Il évoque ensuite la réaction possible face à cette position. Le comportement de l'OSE envers l'Autorité de surveillance des fondations doit être clarifié, tout autant que la question de son maintien au sein de l'organe ou de sa constitution en association, ce qui conditionne son destin et nécessite de longs débats juridiques.

Monsieur Gysin présente des propositions concrètes pour la suite des opérations:

Présentation: proposition pour la suite des opérations

- 1. L'objectif principal, une introduction généralisée du vote électronique, reste conservé, mais ne sera réalisé au mieux qu'en 2021.
- 2. Objectif intermédiaire pour l'élection du CSE en 2017:** Formulation d'une proposition de procédure pour les associations suisses
- Recommandations pour la procédure électorale (exigences minimales)
- Autorisation de tous les Suisses de l'étranger inscrits dans un registre électoral.
- Les candidat(e)s doivent être proposé(e)s par un nombre minimal d'électeurs.
- Publication de l'élection et présentation de tous les candidats dans les pages régionales de la Revue Suisse
- Si existantes, les organisations faitières sont compétentes et responsables du déroulement des élections.

Monsieur Gysin traite chaque point de la présentation.

Le point 1 concerne l'objectif principal, l'introduction généralisée du vote électronique qui devrait être réalisée dans le meilleur des cas en 2021 (Après deux législatures du CSE).

Le point 2 / 3 est prévu comme objectif intermédiaire en vue de l'élection 2017 du CSE; il consiste à soumettre la proposition aux délégués, des recommandations concrètes et les exigences dites minimales pour la procédure de vote. Il s'agit de recommandations que les délégués ont la liberté d'accepter ou pas. Cela doit permettre d'éliminer les points de friction et de mettre en place les améliorations souhaitées. Il est impératif de satisfaire ces exigences minimales.

Selon Monsieur Gysin, ce programme minimal permettrait déjà de progresser dans différents domaines. Par ailleurs, le Comité prévoit des mesures à long terme. Monsieur Muheim a été prié de prendre position; il a réagi dans le groupe de travail et constaté à juste titre que le thème dont il est actuellement question est si complexe et si fluctuant en fonction des pays qu'il serait bienvenu d'effectuer une analyse de la situation réelle. L'objectif est d'adresser une consultation aux délégués. Le Comité demande aux délégués s'ils souhaitent participer car la question de l'intégration des membres du CSE est importante. Les personnes intéressées doivent se signaler. Cette mission est un véritable travail, qui s'effectue au sein d'une délégation.

Une nouvelle organisation de projet est nécessaire pour la consultation et l'analyse de la situation. Le modèle doit également être choisi avec l'aide des délégués.

Monsieur Gysin souhaite d'une manière générale que les délégués du CSE soient davantage intégrés dans les résolutions de problèmes. L'organisation de projet offre une possibilité de collaboration.

Madame Mastantuoni dresse une liste des délégués intéressés par l'organisation du projet. L'ancienne méthode de travail utilisée pour cette question ne peut être poursuivie. Par ailleurs, un calendrier doit être établi.

Monsieur Gysin demande aux délégués s'ils sont d'accord avec la proposition du Comité : travailler à court terme avec les exigences minimales et à long terme avec la consultation, l'analyse et la nouvelle organisation du projet, calendrier inclus. Il prie les délégués de ne pas perdre de vue le système dans sa globalité. Dans certains pays, des mesures doivent être prises de toute urgence. Pour lui, il ne fait aucun doute que, face à une opposition, il est nécessaire de revoir sa position.

Monsieur Bosch, Afrique du Sud, note qu'il est très favorable à la proposition de Monsieur Gysin, et que ce modèle correspond à celui pratiqué en Afrique du Sud depuis bientôt 15 ans. Il est ouvert aux questions et les présidents des clubs peuvent volontiers s'adresser à lui. Il dispose d'informations correspondantes qu'il peut mettre à disposition.

Monsieur Gysin explique que pour l'analyse, des exemples tels que celui présenté par Monsieur Bosch sont nécessaires.

Monsieur Zimmermann, Allemagne, explique que Monsieur Gysin a abordé la question de savoir si le CSE entendait conserver le statut de fondation et, à cet égard, devait en discuter.

L'assemblée se compose de conseillers nationaux et de conseillers aux États et un Comité parle au nom du CSE. Il est inopportun qu'un président de fondation puisse poser de telles questions. Il s'en étonne. Il invite également les conseillers nationaux à relire ce qu'est une fondation. Le CSE devrait s'occuper de la question centrale: savoir comment une communauté suisse naît à l'étranger. Ce sont des personnes qui recherchent un contact direct et l'entretiennent. Il peut s'agir de réseaux informels. Les réseaux formels, les associations suisses, ont un Comité, des statuts et des élections. Lorsqu'une personne quitte le Comité, la recherche d'un successeur doit se faire selon un processus défini. Les chances de retrouver un successeur sont plus importantes pour un réseau formel, une association suisse, que pour un réseau informel. Ce qui ne veut pas dire que les réseaux informels n'ont pas de valeur. Mais l'existence des communautés suisses à l'étranger est mieux garantie dans le cadre d'une association formelle. Les difficultés de recrutement sont bien réelles. Il demande si c'est une raison pour sonner le glas des associations suisses. La Nouvelle Société Helvétique a constaté dans les années 80 que les associations étaient soumises à une rude pression et a donc décidé de les soutenir. C'est ainsi qu'a été créée la fondation de la Nouvelle Société Suisse, dont l'objectif, défini dans l'article 2, est le suivant, il cite: «Pour atteindre ce but, elle encourage la formation et les activités d'associations suisses à l'étranger.». L'article 21 du règlement du Secrétariat des Suisses de l'étranger précise également ce qui suit: «Le Secrétariat des Suisses de l'étranger collabore avec les associations suisses et les organisations faïtières à l'étranger et encourage toute action visant à maintenir et à renforcer leurs liens avec le pays ». Ces dernières années, avec le vote de la loi sur les Suisses de l'étranger, l'objectif de la fondation a souffert. La loi sur les Suisses de l'étranger est un véritable exploit. L'élection directe du Conseil des Suisses de l'étranger a été décidée dans le même contexte. Le thème de l'élection directe a été abordé après 2010. Il a fallu un courrier de sa part adressé cette année pour que l'Autorité fédérale de surveillance des fondations ait les moyens de décider si ceci était conforme au droit de la fondation. Il lui a été difficile de comprendre pourquoi ni le Comité, ni le président, ni les délégués n'ont posé la question pendant toutes ces années. Il a dit qu'il y a un an, à Aarau, l'Organisation des Suisses de l'étranger pouvait envisager un projet de parlement de la Cinquième Suisse externe à l'OSE, et que cette dernière pourrait s'engager à ce qu'il y ait une circonscription électorale de Suisses de l'étranger.

Il demande aujourd'hui que la fondation respecte sa fonction et son objectif. Son objectif consiste notamment à regrouper les associations suisses à l'étranger, comme cela figure dans les documents correspondants. Il aborde la question pratique et souligne que des déplacements sont nécessaires. Le président, les vice-présidents, les codirectrices devraient se rendre en Amérique du Sud, en Asie, en Australie, en Afrique ou en Europe. Il faudrait rendre visite aux associations et proposer des interventions sur les thèmes de la citoyenneté suisse, les assurances sociales, le droit de succession et le droit du mariage. Bon nombre de membres de l'association suisse à Berlin ne peuvent se permettre de venir en Suisse pour assister à des conférences intéressantes. Ainsi, des réseaux peuvent se former sur place, les associations prennent du poids, la vie associative se poursuit et, idéalement, de nouvelles associations voient le jour.

Monsieur Gysin, Suisse, rappelle qu'une de ses missions de base consiste à encourager les associations suisses, les statuts ne sont contestés ni par l'OSE ni par l'Autorité fédérale de surveillance des fondations. Il est question de la représentativité du CSE et de l'amélioration de la procédure électorale. Quoique corrects, les articles des statuts mentionnés par Monsieur Zimmermann ne posent pas un problème à l'OSE.

Le Comité ou les codirectrices se rendent volontiers à Berlin ou ailleurs, la problématique relève plutôt du coût de ces voyages qui ne peuvent être renouvelés chaque année. La question du budget est déterminante. Monsieur Gysin souligne qu'il est prêt à prendre le plus possible de contacts sur place avec les associations. Il revient sur le statut de fondation ou d'association et souhaite clarifier sérieusement la question. Lors des débats relatifs à la loi sur les Suisses de l'étranger, le Conseil fédéral avait proposé que l'OSE prenne la forme d'une association plutôt que d'une fondation, ce qui lui con-

venait davantage. Un examen juridique apporterait un gage de sérieux et permettrait au projet de partir sur de bonnes bases. Madame Mastantuoni, codirectrice, a élaboré un premier projet qui tend à défendre la thèse de la fondation.

Monsieur Gysin souhaite procéder à un vote pour chaque point afin de définir une orientation de mission.

1. L'objectif principal visant à introduire le vote électronique à l'échelle nationale doit-il être maintenu?
Résultat du vote: La majorité des délégués sont favorables au maintien de l'objectif principal.
2. L'objectif intermédiaire pour l'élection du CSE en 2017 «Définition d'une proposition de procédure pour les associations suisses» doit-il être maintenu?

Monsieur Ehrler, Nouvelle-Zélande, estime que l'autorisation uniquement des Suisses de l'étranger inscrits dans un registre électoral est une discrimination. En Nouvelle-Zélande, 50 à 70 % des Suisses de l'étranger se tiennent à l'écart de la vie politique suisse et ne sont pas inscrits dans un registre électoral. Le simple fait d'être Suisse de l'étranger doit suffire pour bénéficier d'une autorisation, et absolument aucune distinction ne doit être faite.

Monsieur Gysin, Suisse, déclare que tout Suisse de l'étranger est libre de s'inscrire dans un registre électoral. Mais ceci est une condition préalable au droit de vote.

Monsieur Setz, Canada, indique qu'il a été élu par l'organisation faitière et 18 associations. Il pense que la plupart des personnes qui l'ont élu n'étaient pas inscrites dans un registre électoral.

Monsieur Lardi, Venezuela, déclare qu'une personne sérieuse s'inscrit, celle qui ne le fait pas manifeste son manque d'intérêt. Une personne inscrite peut être élue.

Monsieur Sommaruga, Suisse, ne croit pas qu'il s'agisse d'une question juridique mais plutôt politique. Si un Suisse de l'étranger souhaite prendre part aux débats politiques en Suisse, par exemple dans le cadre du Conseil des Suisses de l'étranger, il peut exercer son droit de vote et d'éligibilité de manière active, même en ne votant pas systématiquement. Cette exigence est légitime. La question est de savoir qui peut voter, par exemple pour les candidats dans les associations. S'il a bien compris, tout le monde pourra participer durant la phase de transition. Les candidats doivent être inscrits dans un registre électoral et, dans les associations, ceux qui élisent ou non ces candidats peuvent ou non être inscrits.

Monsieur Gerber, Thaïlande, explique que jusqu'ici, les associations suisses étaient affiliées à l'OSE. Les membres des associations suisses organisent l'association et l'ensemble des associations suisses sont gérées par l'OSE. Jusqu'à présent, la question de savoir si les membres des associations suisses étaient inscrits dans un registre électoral ne s'était jamais posée. Le critère requis devrait être que l'OSE soit une association suisse. Puisque le point 1 est maintenu, l'objectif de l'association suisse est modifié. Il faut préciser pour les associations suisses que seuls les électeurs inscrits dans un registre électoral peuvent élire un Comité. Il estime qu'il s'agit d'une discrimination. En Thaïlande, 10 000 Suisses sont inscrits auprès de l'ambassade. Près de 800 personnes sont inscrites dans l'une des quatre associations suisses. Si le point contient la formulation: «Autorisation de tous les Suisses de l'étranger», les personnes qui élisent des représentants n'ont rien à voir avec les associations suisses. Il pense que le point 1 doit être supprimé.

Monsieur Muheim, Grande-Bretagne explique qu'il a été déjà dit que cela poserait des problèmes pratiques. Dans son association, il arrive fréquemment que le matériel de vote soit trop complexe pour les personnes âgées et qu'elles ne votent pas. Il revient sur la question de l'objectif de la fondation de l'OSE. Citation: « Elle traite les problèmes importants de la politique relative aux Suisses de l'étranger et représente les Suisses de l'étranger devant l'opinion publique, les autorités et auprès des institutions suisses ». Elle représente tous les Suisses de l'étranger. Ainsi, tous les Suisses de l'étranger devraient pouvoir élire les délégués du CSE. Il estime que la solution proposée est trop restrictive. Elle doit être modifiée comme suit: «Autorisation de tous les Suisses de l'étranger enregistrés auprès d'une ambassade suisse.»

Madame Lyon, Canada, estime qu'il s'agit probablement d'un malentendu. Au Canada, beaucoup de Suisses de l'étranger ne votent pas parce que, selon eux, ils ne paient pas d'impôt en Suisse. Elle trouve cette position plutôt positive, et estime injuste que ces personnes soient exclues des élections.

Monsieur Bosch, Afrique du Sud, explique qu'il faudrait établir une différence entre droit de vote et d'éligibilité. Concernant le droit de vote, tout Suisse inscrit dans un pays étranger devrait pouvoir voter. Sa proposition est que seuls les Suisses de l'étranger également inscrits dans un registre électoral puissent être élus au Conseil. Les personnes qui ne souhaitent pas s'inscrire dans un registre électoral ne doivent pas figurer au CSE.

Monsieur Gysin, Suisse résume les interventions. Les opinions divergent concernant la distinction entre l'inscription dans un registre électoral, la non-inscription et le fait d'être toutefois intéressé. Il est question de formuler une recommandation qui ne doit pas être une contrainte. Les expériences des délégués sont très diverses. Si un délégué présent pense que cela ne doit pas être une simple recommandation, il doit voter «non».

Madame Violet, États-Unis, explique que si une personne n'est enregistrée nulle part, ni auprès d'un club suisse, ni auprès du consulat général suisse, elle ne peut de toutes façons être retrouvée. Or, chacun doit pouvoir être retrouvé et celui qui souhaite vivre dans l'anonymat ne peut représenter les citoyens suisses et encore moins être élu. Il y a une grande différence entre les Suisses d'outre-mer et les Suisses d'Europe. Les premiers ne votent bien souvent plus, surtout les personnes âgées, du fait de l'éloignement. Elle est de l'avis de Monsieur Bosch. Quiconque souhaite s'engager en Suisse doit être lié à la politique suisse et la connaître.

Madame Michel, Allemagne, explique que l'Allemagne a décidé de ne pas poursuivre le projet. Un élément clé est la manière dont les candidats sont recrutés. La deuxième question n'a pas trouvé de réponse, car elle contient encore un élément sensible.

En Allemagne, beaucoup de citoyens pensent comme elle que n'importe quel candidat ne peut être simplement élu sur la base du nombre de voix, alors qu'il n'appartient à aucune association suisse. Si l'on se réfère au fondement de l'OSE, il apparaît clairement que les associations suisses sont l'élément de base. À titre de comparaison, il est impossible d'occuper une fonction au sein d'un parti ou d'un syndicat si l'on n'en est pas membre. C'est également l'avis de l'OSE. Concernant la procédure électorale, les avis tendent ouvertement vers une recommandation. Un rassemblement organisé en janvier à Kassel s'est intéressé aux éléments qu'il fallait associer à ces recommandations. Elle imagine volontiers que l'on étende le droit de vote dans le cas de l'élection d'un candidat. Ainsi, le candidat pour les élections du CSE doit être issu de l'une des associations affiliées.

Monsieur Lombardi, Suisse, explique qu'il a suivi avec d'autant plus d'intérêt la discussion qu'il avait pressenti la situation actuelle. Il a participé au groupe de travail avec Monsieur Gysin et Madame Michel. Il a soumis une proposition de compromis, qui n'a pas abouti. Le Conseil doit représenter les Suisses de l'étranger. Pour être crédible à l'égard du Parlement, des autorités et des médias, il doit être représentatif. C'est cette représentativité qui pose problème, quelle que soit la formule adoptée. La forme actuelle repose sur des associations et la grande majorité des 750 000 Suisses de l'étranger ne font partie d'aucune association.

Ces associations représentent une minorité de Suisses de l'étranger. Autrement dit, une minorité s'exprime au nom d'une majorité. Il établit une comparaison avec les syndicats. Le Conseil des Suisses de l'étranger subit un léger déficit. Une autre voie possible consisterait à prendre comme base les électeurs inscrits dans un registre électoral pour ensuite élargir le cercle. Les 142 000 actuels électeurs sont bien plus nombreux que les membres actifs des associations suisses. Ce système mettrait de côté les associations qui ont fait leurs preuves, ce qui n'est pas souhaitable car les associations apportent une légitimité. Il est primordial d'inciter les Suisses de l'étranger à s'inscrire pour aller voter et peser dans la politique suisse. Il serait possible d'inciter les Suisses à s'inscrire. Sa proposition de compromis consistait à créer un système bicaméral, les deux chambres siégeant ensemble. Ce système bicaméral existe déjà, vu que 120 délégués sont élus par les associations et 20 délégués sont cooptés. À l'avenir, il serait possible d'élire démocratiquement 100 délégués (électeurs inscrits), parmi lesquels un certain nombre de Suisses de l'intérieur et un nombre de représentants des associations connues et établies. Ce système renforcerait la légitimité. Il assurerait aussi la promotion du vote électronique puisque les 100 délégués seraient élus de cette manière.

Monsieur Gysin remercie Monsieur Lombardi d'avoir communiqué ces informations de fond et souligne qu'aucun modèle n'est proposé. La décision doit être prise en commun. Il s'agit pour l'instant de savoir si des recommandations de vote doivent être faites. Monsieur Gysin propose de procéder au vote concernant l'autorisation de tous les Suisses de l'étranger inscrits dans un registre électoral.

Le résultat du vote sur ce point, qui a été répété suite à une incertitude dans le décompte des voix, est de 32 voix pour et 32 voix contre.

Monsieur Brunner, Monaco, soumet une proposition d'amélioration du texte, d'où pourrait émerger une majorité. Le texte devrait être modifié comme suit: «Autorisation de tous les Suisses de l'étranger inscrits dans un registre électoral ou membres d'une association suisse.»

Monsieur Eggly explique qu'il s'est abstenu de voter et est d'accord. Ce qui donne 33 voix pour.

Monsieur Zimmermann, Allemagne déplore le fait que le vote soit flou, tout autant que le texte et le résultat du vote. Le vote n'est donc pas valable.

Monsieur Gysin explique à Monsieur Zimmermann qu'il n'entend pas procéder cinq fois au même vote.

Monsieur Gysin demande si les délégués souhaitent une recommandation pour la procédure électorale ou des recommandations minimales.

Résultat: 32 oui, une nette minorité de non, 4 abstentions

Monsieur Aeschlimann, France, s'informe sur ces différents points concernant la situation des Suisses de l'étranger. Le CSE dépend des consulats et des ambassades pour vérifier si les personnes sont réellement enregistrées et si elles peuvent voter. Les règles sont établies, mais elles doivent aussi être appliquées. Il demande ce qu'en pense l'administration.

Monsieur Tunik, Hong Kong, est favorable à un critère minimal incitant à s'enregistrer auprès de l'ambassade pour gagner en transparence.

Monsieur Definti, Italie, souhaite répondre à Monsieur Aeschlimann. Il est question ici de vote électronique et seules les personnes inscrites dans un registre électoral y ont accès.

Pour répondre à la question de Monsieur Aeschlimann, Monsieur Gysin se souvient qu'à l'occasion d'une rencontre, le Conseiller fédéral Didier Burkhalter avait expliqué que le département soutiendrait les Suisses de l'étranger.

La discussion sur le point « Les candidats/tes doivent être proposés par un nombre minimum d'électeurs » est à présent ouverte.

Monsieur Grossenbacher, Nigeria, estime qu'il n'est pas possible de déterminer un nombre minimal d'électeurs (par exemple, au moins 25 personnes).

Monsieur Knoblauch, Australie, estime qu'appliquer un nombre minimal dans cette procédure est également une mauvaise solution. Les candidats vont avoir du mal à savoir qui est inscrit dans un registre électoral.

Il a été dit précédemment que les registres électoraux étaient l'affaire des cantons, ce qui signifie que seuls les cantons savent qui a un droit de vote et est éligible. Il ne croit pas que le consulat ou l'ambassade puisse aider l'OSE dans ce cas.

Monsieur Gysin ne souhaite pas définir de chiffre précis. Il est procédé au vote au sujet du point 5 «Les candidats/tes doivent être proposés par un nombre minimal d'électeurs.»

Résultat: 36 oui, 17 non et 11 abstentions

- Appel à candidats et présentation de tous les candidats dans les rubriques locales de la Revue Suisse et de la Gazzetta Svizzera (si possible)

Résultat: 59 oui, 4 non.

- Le cas échéant, les organisations faitières sont compétentes et responsables du déroulement des élections.
Résultat: Majorité de oui, peu de non

Monsieur Lardi, Venezuela, demande s'il serait possible d'élire un délégué du CSE mais aussi un suppléant, le délégué ne pouvant se déplacer systématiquement.

Selon Monsieur Gysin, cette question n'a pas encore de réponse.

Monsieur Notz, Canada, explique qu'il est délégué depuis maintenant six ans et qu'il se réjouit à chaque fois de participer aux séances. Il constate cependant qu'au cours des six dernières années, ce sont toujours les mêmes problèmes qui resurgissent. Il salue l'idée de Monsieur Lombardi. L'assemblée se compose d'une centaine de personnes intelligentes, venant du monde entier, et ayant une expérience dans différents organes.

Les connaissances de ces cent personnes doivent être employées en conséquence. Sa proposition consiste à mettre sur pied des groupes de projet regroupant chacun environ trois membres du Comité et des délégués du CSE spécialisés dans un domaine précis. Cela permettrait de formuler des propositions à soumettre au vote et d'éviter les discussions interminables au sein du CSE.

Il revient sur la présentation d'UBS; à son sens, ce n'était pas la bonne banque et aucune solution n'a pu être trouvée. Dans le domaine de l'assurance-maladie, c'est la même chose. De nombreux Suisses de l'étranger ont des problèmes et les groupes de projet évoqués pourraient permettre de trouver une issue.

Monsieur Gysin explique à Monsieur Notz que les points qu'il a évoqués sont consignés dans le procès-verbal.

Monsieur Gysin salue les groupes de projets et les méthodes plus structurées.

Monsieur Stuber, République tchèque, est en total désaccord avec la procédure relative à ce système. Au sein de l'OSE, certaines personnes travaillent à temps plein et gagnent un salaire. Il attend de l'OSE des propositions en conséquence. Les délégués du CSE règlent eux-mêmes l'ensemble de leurs frais et si cela doit continuer ainsi, il y aura de moins en moins de candidats au poste. Beaucoup de pays sont pauvres, également en Europe de l'Est, et si rien n'est changé, les délégués venant de ces pays ne feront plus le déplacement. La véritable question n'est pas «Es-tu prêt à être élu?» mais plutôt «Es-tu prêt à payer autant?». Les recommandations doivent être remises par écrit et, en cas de vote, cela sera bientôt une obligation.

Monsieur Gysin approuve Monsieur Stuber sur le fait que les frais sont un obstacle. Il revient sur la proposition de Monsieur Bloch qui sera évoquée lors de la prochaine séance.

Monsieur Sommaruga, Suisse, remarque que cela fait deux ans qu'il défend la thèse bicamérale et soutient donc les explications de Monsieur Lombardi. Plusieurs positions sont légitimes, ce qui est tout à fait acceptable. La difficulté survient lorsque l'on passe de l'une à l'autre. Ce problème ne sera pas résolu, même avec les recommandations adoptées aujourd'hui.

Il demande formellement au Comité d'analyser la question de la répartition du Conseil en différents groupes. Il serait éventuellement possible d'élire une représentation cooptée pour un troisième groupe. Cela permettrait de voir comment atteindre une légitimité politique la plus grande possible. Il ne parle pas uniquement dans la perspective de 2021 mais, d'une manière générale, pour l'avenir. Ce serait la seule manière de convaincre, sans brusquer les associations, mais en les associant. Le Comité doit également en tenir compte, et ce également dans la consultation prévue auprès des associations.

Monsieur Gysin remercie les intervenants de la qualité des suggestions consignées dans le procès-verbal.

L'objectif n'est pas de résoudre les problèmes en 2017. L'objectif à court terme est de donner un cadre minimal supporté par une décision prise à la majorité. Sur le long terme, il souhaite élaborer, avec l'aide de tous les délégués, une analyse basée sur les données réelles et théoriques. Cela nécessite une organisation de projet, un calendrier et des idées telles que celle de Monsieur Notz.

Monsieur Gysin invite les délégués à procéder au vote concernant le point 3 «Suite des opérations», présentation PowerPoint (page 2).

- Consultation auprès des associations suisses au sujet de la fixation des objectifs et des procédures
- Analyse des procédures électorales actuelles
- Organisation de projet avec participation de membres du CSE
- Calendrier

Résultat: Majorité de oui, 2 non

Monsieur Gysin remercie tous les délégués pour leur persévérance.

10. Le forum de discussion n'a pas lieu pour des raisons de manque de temps.

12. 100 ans de l'OSE

En raison du grand retard pris, Monsieur Eggly renvoie le Conseil au document (R-2015-17), que les délégués ont reçu avec l'invitation à la séance du Conseil. Les délégués seront informés en détail sur la fête du jubilé dans le numéro de décembre de la Revue Suisse ainsi que par le biais de tous les autres moyens de communication de l'OSE.

En 2016, l'OSE fêtera son centenaire. À cette occasion, une série de manifestations seront organisées dans le courant de l'année. Le moment phare des festivités, le 94^e Congrès des Suisses de l'étranger se déroulera du 5 au 7 août 2016 à Berne.

Les membres du Comité proposent le thème suivant pour le congrès: «La Suisse dans le monde». Il s'agit d'observer l'évolution de la mobilité internationale dans les années à venir ainsi que le rôle de l'OSE dans 20 ans.

Il communique à nouveau les dates clés de l'année du jubilé:

La séance du Conseil des Suisses de l'étranger se déroulera le 16 avril 2016 à Brunnen.

Le congrès anniversaire de l'OSE se déroulera à Berne du 5 au 7 août 2016. La séance du Conseil des Suisses de l'étranger se tiendra le vendredi 5 août 2016 dans la salle du Conseil national du Palais fédéral.

Le Conseil a pris connaissance de la proposition pour les festivités du jubilé.

13. Fondation pour les Suisses de l'étranger

Monsieur Jean-Pierre Stern, Président de la Fondation pour les Suisses de l'étranger, renonce à son intervention en raison du grand retard pris. L'intervention sera adressée aux membres du Conseil sous forme de fichier joint au procès-verbal.

La diapositive concernant les tâches de la fondation pour les Suisses de l'étranger est projetée.

La fondation vise l'objectif suivant:

- Subventions ou bourses accordées aux jeunes Suisses de l'étranger qui étudient en Suisse ou souhaitent suivre une formation professionnelle.

- Subventions accordées aux jeunes Suisses de l'étranger et aux enfants de parents suisses résidant à l'étranger dont les moyens financiers ne leur permettent pas de suivre une première formation.
 - Subventions pour permettre de pallier des situations d'urgence et d'aider des rapatriés à redémarrer.
 - Contributions aux frais de voyage et de séjour pour les Suisses de l'étranger âgés et avec de faibles revenus qui n'ont jamais séjourné en Suisse ou y ont séjourné il y a longtemps.
-

14. Divers

Monsieur Gysin s'adresse au Comité et aux délégués et explique que la naissance d'un enfant est ce qu'il y a de plus important au monde.

Mardi dernier, le cinquième petit-enfant de Monsieur Eggly est né. Il félicite Monsieur Eggly chaleureusement.

Monsieur Gysin relève qu'il s'agit pour Monsieur Eggly de sa dernière séance du Conseil des Suisses de l'étranger. Après 17 années passées au Comité et huit années en tant que président, il quitte désormais son poste de président. Ce moment touche particulièrement tous les délégués présents. Il souhaite notamment revenir sur trois moments particuliers.

Le dossier majeur de ces dernières années concerne la loi sur les Suisses de l'étranger, avec l'obligation, pour les Suisses de l'étranger, de s'immatriculer. Monsieur Eggly a travaillé très activement et sans relâche sur ce dossier. Il a joué un rôle irremplaçable dans la défense de la cause des Suisses de l'étranger auprès du Palais fédéral. Il a fait preuve de beaucoup d'enthousiasme en faveur du nouveau modèle de mangement de la co-direction avec deux directrices. Monsieur Eggly a toujours défendu la langue française et la diversité linguistique et culturelle, qui est un atout pour la Suisse mais aussi pour l'OSE. Cette position sera toujours défendue.

Monsieur Gysin remercie Monsieur Eggly au nom de tous les membres du Conseil des Suisses de l'étranger pour son engagement en faveur des Suisses de l'étranger. Il le remercie également pour la période de 1998 à 2015, que Monsieur Eggly a dédié à l'OSE. D'un geste symbolique, il remercie Monsieur Eggly et son épouse qui l'a toujours soutenu.

Monsieur Gysin explique qu'une personne comme Monsieur Eggly qui a dédié un cinquième de sa vie à l'Organisation des Suisses de l'étranger mérite le titre de président d'honneur. Il propose de nommer Monsieur Eggly en tant que président d'honneur.

Sous une salve d'applaudissements, Monsieur Eggly est nommé président d'honneur.

Monsieur Eggly remercie Monsieur Gysin et lui dit qu'il est très ému. Outre les moments de gloire, il a également connu des moments plus difficiles. Il se réjouit que cette responsabilité soit entre de bonnes mains. Il est particulièrement fier du fait que sous sa présidence, la co-direction avec Sarah Mastantuoni et Ariane Rustichelli ait été introduite, cette décision étant innovante. Il se réjouit également qu'à l'issue de sa collaboration avec Monsieur Wyder, ce dernier ait pu garantir le bon déroulement de la transition. Il prendra congé devant le congrès après l'intervention de la Conseillère fédérale Madame Doris Leuthard.

Monsieur Eggly demande si quelqu'un souhaite s'exprimer au sujet du point «Divers» ou du forum de discussion qui a été radié de l'ordre du jour.

Monsieur Lardi, Venezuela, demande qui assume la vice-présidence vacante.

Monsieur Eggly répond que, comme annoncé lors de la séance du CSE de mars 2015, le Comité a nommé Monsieur Lombardi au poste de vice-président.

Monsieur Lüthi, États-Unis, informe qu'il y a quatre ans, une équipe de journalistes de Genève et de Lausanne a été envoyée aux États-Unis pour tourner un documentaire pour l'émission «Temps présent». Il a introduit ces Messieurs auprès de clubs, leur permettant de s'entretenir avec des personnes concernées par les fermetures de comptes bancaires. Il travaille dans le secteur Financial Insurance et a la double nationalité suisse et américaine. Il a entretenu des contacts avec des avocats, notamment dans le domaine de la double nationalité et de la fiscalité. Il n'est pas illégal de posséder un compte bancaire en Suisse. Il existe des formulaires pour cette demande et le compte doit être déclaré. S'il hérite de la maison de son père, il devra la déclarer et ne sera pas imposé. Il a l'impression que les banques suisses ont peur et ont renoncé à ces prestations tout simplement parce qu'elles ne sont pas rentables. Il s'est également entretenu avec Monsieur Büchel et tous deux ont convenus que des mesures devaient être prises. Les Suisses de l'étranger résidant aux États-Unis se sentent délaissés. Le problème reste entier et son rôle consiste à parler en faveur de ses compatriotes. Il remercie les délégués pour l'aide et le soutien apportés.

Selon Monsieur Eggly, cette intervention appelle clairement le Parlement à agir.

Monsieur Lombardi, Suisse, explique qu'il est conscient qu'une grande partie des Suisses de l'étranger sont concernés. Monsieur Büchel a déposé une motion au Conseil national, qui a été approuvée mais rejetée par le Conseil des États. Il est très difficile de convaincre les parlementaires d'agir dans un domaine relevant du droit privé. La relation entre une banque et ses clients relève en effet du droit privé. Il est difficile pour l'État d'intervenir à ce niveau. Bon nombre de pays ont trouvé une solution: ils ont par exemple acquis une licence bancaire pour fournir des prestations de base. Il faut définir à qui sont destinées ces prestations de base. Le problème continue de se poser et on a pensé qu'avec PostFinance, il pourrait être résolu.

Mais PostFinance n'entend pas relever le défi. Les conditions posées dans beaucoup de pays sont tellement difficiles que la détention d'un compte à l'étranger revient très chère. PostFinance a apporté des garanties, le Conseil des États a rejeté la motion Büchel mais approuvé le postulat Graber. Le gouvernement n'a pas encore été mandaté pour approuver une intervention concernant PostFinance. La question qui se pose est celle du coût de gestion de tels comptes. La problématique des banques doit être à nouveau examinée.

Monsieur Eggly remercie Monsieur Lombardi et rappelle que le débat sur les élections fédérales débute à 16h00.

Monsieur Aeschlimann, France, note qu'il manque maintenant un membre dans le Comité et demande comment y remédier. Monsieur Eggly explique qu'au mois de mars prochain, un nouveau candidat à l'élection au Comité sera proposé.

Monsieur Tunik, Hong Kong, estime que beaucoup d'actions sont menées pour les écoles suisses à l'étranger. La situation des Suisses de l'étranger qui souhaitent étudier en Suisse est toutefois délicate. Des examens d'admission sont mis en place dans bon nombre de cantons. Il a l'impression qu'il est plus simple pour un étranger d'étudier en Suisse que pour un Suisse de l'étranger. Il connaît une personne dont le fils n'avait pas assez de points au Baccalauréat pour étudier dans une université en Suisse et qui est parti étudier en Australie. Les Suisses de l'étranger sont un réel atout économique pour la Suisse mais le pays n'engage pas assez de moyens pour les soutenir.

Monsieur Eggly demande à Monsieur Gysin ainsi qu'aux co-directrices d'étudier cette question au sein du Comité.

Aucun autre intervenant ne souhaite prendre la parole.

Monsieur Eggly annonce que la prochaine séance du CSE aura lieu à Brunnen le **samedi 16 avril 2016**. Cette séance du CSE se déroulera dans le cadre des 25 ans de la Place des Suisses de l'étranger à Brunnen/SZ. La séance d'été se déroulera le **vendredi 5 août 2016** à Berne dans la salle du Conseil national.

À l'issue de la séance aura lieu le débat sur les élections fédérales de 2015. Après une brève pause, le débat démarrera vers 16h00.

Monsieur Eggly remercie les intervenants, les représentants du DFAE, les Conseillers nationaux et les Conseillers aux États présents, les médias, les invités, le public, les traductrices, les membres du CSE, l'équipe du secrétariat et les codirectrices pour leur présence et leur engagement.

Monsieur Gysin remercie Monsieur Eggly au nom de l'OSE et du Comité et lui remet un cadeau.

Monsieur Eggly remercie les délégués, prend congé et souhaite à tous un bon congrès.

La séance est levée à 15h40.

Rédactrice du procès-verbal: Katrin Hartmann



Président : Remo Gysin

